

Socio-anthropologue dans une organisation non gouvernementale

Philippe Lavigne Delville

▶ **To cite this version:**

Philippe Lavigne Delville. Socio-anthropologue dans une organisation non gouvernementale: Réflexions autour d'une pratique au sein du Gret. GRET, 78, 2016, Coopérer aujourd'hui, 978-2-86844-309-0. ird-01426374

HAL Id: ird-01426374
https://ird.hal.science/ird-01426374

Submitted on 5 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les documents de travail de la
Cellule d'animation scientifique

septembre
2016

Coopérer aujourd'hui nº 78

➤ Philippe Lavigne Delville (IRD)

Socio-anthropologue dans une organisation non gouvernementale

Réflexions autour d'une pratique au sein du Gret

Agir pour le développement, c'est intervenir dans des espaces sociaux et politiques complexes. Or les praticiens ne sont pas toujours équipés pour connaître et décrypter ce contexte et réfléchir leur action en conséquence. Les connaissances anthropologiques – et plus largement de sciences sociales – sont peu accessibles et éloignées des questionnements opérationnels. Et intégrer des questionnements et des savoirs de sciences sociales dans la pratique du développement ne va pas de soi. À partir de sa pratique d'anthropologue chercheur et de praticien au Gret, l'auteur analyse différentes modalités de collaboration entre chercheurs en sciences sociales et praticiens : recherches-actions collaboratives, expertises collectives, capitalisations d'expérience… Il contribue à alimenter leur réflexion sur les stratégies et les pratiques et à enrichir leur façon de poser les problèmes d'action publique. Il propose des réflexions théoriques et empiriques pour guider la production de questionnements et de connaissances appropriables par tous.

Professionnels du développement solidaire

GRET

Sommaire

SIGLES ET ACRONYMES 2
AVANT-PROPOS 3
INTRODUCTION 5
I. PRODUIRE DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES « UTILES » SUR LES DYNAMIQUES SOCIALES ET ECONOMIQUES 8
1. Des recherches en partenariat sur des questions de développement 9
1.1 Croiser enjeux scientifiques et enjeux politiques : l'exemple d'INCO-Deltas 9
1.2 Construire un nouvel objet scientifique sur les politiques foncières 11
1.3 Contraintes de la recherche « Nord/Sud » et contraintes de financement 13
2. Expertises collectives et communautés épistémiques 14
2.1 Le Comité technique « Foncier et développement » 14
2.2 L'émergence d'une communauté épistémique 16
2.3 Une nouvelle expertise collective sur la gouvernance foncière 18
2.4 Les avantages d'un positionnement dans une structure « opérationnelle » 19
3. Une recherche inscrite dans des collectifs élargis et ancrée dans les problèmes de société 20
II. « SOCIOLOGISER » LES CADRES DE PENSEE DE L'ACTION 22
1. Expertises et appui à des projets et politiques de développement 23
1.1 Expertise d'accompagnement et recherche appliquée 24
1.2 Expertises en appui aux politiques : la réforme foncière rurale au Bénin 28
2. Accompagnement de « capitalisations d'expériences » 34
2.1 Choix d'une politique de capitalisation d'expériences 36
2.2 Exemple de déplacement des grilles d'interprétation sur un projet 37
2.3 Réflexivité des praticiens et maïeutique socio-anthropologique 38
3. Prendre acte des contradictions de l'action publique dans un dialogue critique avec ses acteurs 41

SIGLES ET ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
APAD	Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement
Aprefa	Association pour la promotion des recherches et des études foncières en Afrique
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
DEA	Diplôme d'études approfondies
EHESS	École des hautes études en sciences sociales
IIED	International Institute for Environment and Development
INCO-DEV	Ligne de financement « recherche pour le développement » de l'Union européenne
IRD	Institut de recherche pour le développement
MCA	Millenium Challenge Account
ONG	Organisation non gouvernementale
PFR	Plans fonciers ruraux
PMRU	Projet de micro-réalisations en milieu urbain (Congo-Brazzaville)
UE	Union européenne
VASI	Vietnamese Agricultural Science Institute

AVANT-PROPOS

Comment les chercheurs en sciences sociales peuvent-ils produire des connaissances « utiles » pour les praticiens du développement ? Comment peuvent-ils accompagner ces derniers dans l'incorporation des sciences sociales dans leur pratique ? Et comment le fait d'être chercheur dans une structure opérationnelle influence-t-il la façon de concevoir des recherches, de les mettre en œuvre et d'en restituer les résultats ? En traitant ces différentes questions au travers des expériences et des champs d'interventions spécifiques au Gret, ce numéro de « Coopérer aujourd'hui » privilégie le point de vue d'un chercheur engagé dans une démarche de recherche « impliquée ». En cela, il se distingue des parutions précédentes consacrées aux travaux de praticiens issus de capitalisations d'expériences de terrain et d'analyses sur les méthodologies et sur les outils du développement.

D'autres raisons font que ce numéro est particulier. Tout d'abord, il s'agit d'un texte tiré du mémoire d'habilitation à diriger des recherches de Philippe Lavigne Delville, qui a été directeur scientifique du Gret de 1999 à 2008, et est aujourd'hui chercheur socio-anthropologue à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Il retrace le cheminement personnel d'un praticien-chercheur, qui l'a conduit à adopter une posture revendiquée de « recherche impliquée ». Ce récit recourt à l'emploi de la première personne, plutôt qu'aux registres impersonnels habituellement usités dans la plupart des travaux de capitalisation ou d'analyses de projets. Arrimé à un solide corpus de références théoriques, de citations et de références bibliographiques, il mêle indistinctement les styles narratifs personnalisés et les analyses plus académiques. Il donne à voir différentes facettes de sa pratique au Gret, au sein de l'équipe « développement rural » puis à la Direction scientifique, et met en avant les enseignements qu'il en tire sur les conditions et modalités d'un dialogue constructif entre sciences sociales et pratiques du développement, autour de la reconnaissance commune de la complexité de l'intervention, de ses ambiguïtés, de ses difficultés et du respect mutuel du métier et des savoir-faire des uns et des autres.

De plus, cette publication coïncide avec les 40 ans du Gret. C'est un moment qui cristallise les réminiscences d'expériences individuelles et collectives, car leurs mises en récits autorisent les questionnements, les tâtonnements, les incertitudes autant que les acquis, les aboutissements ou les impasses. Le tout composant une identité dynamique du Gret, de ses façons de faire et de penser, d'agir en collectif pour faire émerger des projets innovants, faisant sens dans les contextes où ils s'inscrivent et apportant des réponses durables aux problèmes qui se posent aux acteurs locaux. Dans ce cadre, il est judicieux de partager ce retour d'expériences de partenariats entre chercheurs et praticiens, de lire comment ces dernières ont pu contribuer à enrichir, impulser, orienter cette façon si spécifique au Gret de faire du développement tout en capitalisant, et comment, au prisme d'autres regards scientifiques, peuvent se concrétiser des modalités de recherche-action.

Enfin, à l'heure de la refonte des lignes éditoriales des publications du Gret, ce numéro de « Coopérer aujourd'hui » est l'ultime numéro d'une série quasi historique lancée en 1999 par l'auteur. Publier ce texte est aussi, en quelque sorte, une façon de rendre hommage à sa contribution d'ancien directeur scientifique, pour avoir nourri de façon tout aussi stimulante que structurante le goût et la pratique à la capitalisation sur les projets et le monde du développement.

Après ce bref avant-propos, faisons maintenant place au récit d'un anthropologue au pays des praticiens…

François Enten

Responsable de la cellule d'animation scientifique.

Socio-anthropologue dans une organisation non gouvernementale

Réflexions autour d'une pratique au sein du Gret

Philippe Lavigne Delville

INTRODUCTION

Les rapports entre recherche en sciences sociales et pratique du développement sont complexes et ne vont pas de soi. Même s'il recrute de plus en plus de sociologues, le monde du développement est principalement constitué de techniciens et d'ingénieurs – quelles que soient les institutions, chez les bailleurs de fonds, dans les administrations nationales, les bureaux d'études ou les ONG. La culture professionnelle de ces praticiens met l'accent sur l'action et les objets concrets sur lesquels ils agissent, tels que des micro-réalisations, des produits de microfinance, des réseaux d'eau potable, des comités locaux, etc. Ils les articulent selon un raisonnement plus ou moins élaboré, à la fois à de grands enjeux (l'accès à l'eau, la lutte contre la pauvreté[1]) et à des réalités locales, souvent perçues de façon assez générique (les organisations locales, les pouvoirs locaux, la décentralisation, etc.), parfois connues de façon plus fine. Ils développent des analyses et des méthodes relativement standardisées, qui permettent d'agir dans des contextes variés. Leur métier n'est pas de produire une connaissance fine des sociétés locales : ils ne voient pas toujours en quoi celle-ci leur est utile ou nécessaire puisque leur intervention porte sur des objets techniques et qu'ils sont en dialogue permanent avec les acteurs locaux. Et de fait, cette connaissance n'est pas toujours nécessaire, en tout cas, pas sur tout[2].

Les anthropologues, dont le métier est d'analyser les dynamiques sociales et les représentations des acteurs, mettent l'accent sur le présent et ses racines historiques. Ils insistent sur la diversité des contextes et la complexité des processus. Ils soulignent que le développement est « une intervention dans des systèmes dynamiques » (Elwert et Bierschenk, 1988) qui se confronte nécessairement à des représentations du monde, des intérêts, des enjeux de pouvoir (Olivier de Sardan, 1995). Ils insistent sur la nécessaire éthique et pratique de la connaissance des sociétés au sein desquelles les « développeurs » veulent agir. Ils voient immédiatement les contradictions entre les postulats et les démarches de l'intervention. Leur métier permet de décrypter les réalités qu'ils ont sous leurs yeux. Critiques par nature, les anthropologues analysent les interventions de développement avec distance et, souvent, avec méfiance. Ils soulignent les nombreux échecs, les effets inintentionnels des interventions. Plus fondamentale-

[1] Sur le rapport complexe entre les politiques et les pratiques, et les nombreuses disjonctions entre les deux, voir Mosse (2005).

[2] Par exemple, on peut dimensionner des réseaux d'eau potable en prenant en compte les usages domestiques de l'eau, tels que l'attitude des ménages par rapport aux différentes sources d'eau, les coûts supportés et leur volonté de payer, les quantités consommées, etc., sans toutefois connaître les fondements de l'organisation sociale locale. Par contre, dès que l'on aborde les questions de gestion des réseaux ou de régulation du service, les enjeux sont évidemment différents.

ment, ils critiquent les présupposés du « développement », la prétention d'acteurs externes à définir ce qui est bon pour une société donnée, les rapports internationaux de domination que traduit et renforce à la fois le monde de l'aide[3]. Mais certains se contentent de dénoncer les principes de l'aide ou de postuler les effets pervers d'une intervention, sans se donner la peine de l'analyser et de vérifier si elle est effectivement porteuse d'effets pervers (Lavigne Delville, 2007b). Par ailleurs, les décalages entre l'offre des interventions et les intérêts et attentes des populations ne résultent pas seulement de l'ignorance qu'ont les praticiens de la complexité des sociétés locales et de leurs dynamiques sociales, des enjeux politiques de l'aide internationale ou des effets de méconnaissance du système d'aide (Jacob 2000 ; Hobart 1993). En effet, ces décalages sont consubstantiels à l'intervention sociale et, à cet égard, la littérature sur les politiques publiques (Massardier 2003, par exemple) est très éclairante. On pourrait ainsi appliquer à bon nombre d'interventions de développement l'analyse selon laquelle « les politiques publiques sont des puzzles à résoudre compte tenu de l'incertitude des fins et de celle inhérente à l'importance des jeux d'acteurs dans (leur) mise en œuvre […]. Les "projets" et les "programmes" gouvernementaux sont porteurs de beaucoup d'ambiguïtés : leurs objectifs sont souvent flous, les intérêts protégés, contradictoires, les moyens attribués, imprévisibles, la répartition des compétences, peu ou mal effectuée » (Lascoumes et Le Galès, 2007).

Sur le principe, la majorité des praticiens, comme la majorité des chercheurs en sciences sociales, reconnaît qu'une meilleure compréhension des dynamiques sociales réduirait les décalages entre « offre » et « demande », et que davantage de dialogue et de collaboration serait utile. De fait, toute intervention pose la question des rapports entre acteurs hétérogènes, relevant d'espaces culturels différents, et celle de la rencontre ou des tensions entre représentations et intérêts. Toute intervention est sous-tendue par des enjeux sociaux et politiques. Elle suppose que l'action collective, comme l'a montré la sociologie des organisations, pose la question de l'interdépendance et de la coopération d'acteurs poursuivant des intérêts divergents (Crozier et Friedberg, 1977). Toute intervention de développement, aussi « technique » soit-elle, rencontre des questions de sciences sociales. Toutefois, cet appel n'aboutit que peu, ou que très lentement, vers des collaborations effectives. Sa progression reste encore entravée par des différences de perspective, une méconnaissance réciproque des métiers de chacun et de leurs conditions d'exercice, voire par des expériences peu satisfaisantes ou même douloureuses.

Cette question des rapports – à la fois nécessaires et problématiques – entre sciences sociales et pratique du développement traverse toute ma trajectoire professionnelle. Agro-économiste de formation initiale, j'ai commencé à travailler au GRDR[4], au sein de l'équipe « appui aux projets ». Le souci de comprendre les dynamiques économiques et sociales dans la région du fleuve Sénégal m'a amené à m'intéresser à l'anthropologie, à faire un DEA, puis à m'engager dans une thèse, sous la direction de Jean-Pierre Olivier de Sardan[5]. Arrivant à l'EHESS Marseille au moment de la fondation de l'APAD[6], j'ai découvert la richesse des analyses de la socio-anthropologie du développement, qui à la fois éclairaient de nombreuses facettes de ce que j'avais observé au GRDR, et en même temps questionnaient nombre de mes postulats d'agro-économiste et de développeur. Je suis entré au Gret tiraillé entre mon engagement pour

[3] Lavigne Delville, 2007.

[4] GRDR, anciennement Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural dans le tiers-monde, est devenu Grdr, Migration-Citoyenneté-Développement.

[5] Avec son ouverture habituelle, il a bien voulu faire confiance au jeune agro-économiste encore mal « anthropologisé » que j'étais alors.

[6] Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement (www.apad-association.org).

le développement, « la volonté d'améliorer » (Li, 2007) qui était la mienne et que je partageais avec mes collègues et amis, le respect et l'admiration pour la compétence, l'engagement et le professionnalisme de mes collègues, et la distance critique acquise par ma formation d'anthropologue. Tout au long de mon parcours, qui s'est construit autour de cette tension fondatrice et au fil d'une série d'opportunités, j'ai cherché par différentes entrées à réduire cette dernière, à mobiliser les questionnements et savoirs de sciences sociales pour alimenter, éclairer, enrichir la pratique du développement. J'en ai aussi mesuré les difficultés et les conditions[7].

Une position d'anthropologue telle que la mienne, travaillant dans une ONG en recherche et expertise, ne va pas de soi[8]. Elle est fréquemment suspecte pour le monde académique, tant en termes de déontologie et d'éthique qu'en termes de qualité scientifique de la production écrite : ce serait de la recherche au rabais, au service des rapports de domination inhérents à l'aide internationale. Inversement, le monde de l'aide au développement ne recrute encore que peu de spécialistes de sciences sociales. Ceux-ci sont perçus comme trop généralistes, trop critiques, ne disposant pas des savoirs professionnels et techniques nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des projets de développement. Ce parcours relativement atypique, à l'interface de la recherche en sciences sociales et de la pratique du développement, en dialogue permanent avec des praticiens engagés et extrêmement compétents, m'a permis d'expérimenter différents modes de confrontation des savoirs.

Ce texte s'appuie sur mon expérience d'anthropologue et de praticien au cours de la bonne quinzaine d'années passées au Gret, d'abord en tant que chargé de programme à l'équipe agriculture (de 1992 à 1998) puis en tant que directeur scientifique (de 1999 à 2008). L'objectif est d'expliciter et de discuter la façon dont j'ai tenté de traduire cette tension fondatrice dans des pratiques d'expertise, de recherche et d'accompagnement de la connaissance anthropologique. Il s'agit, dans une logique réflexive[9], de discuter ces questionnements, la façon dont j'ai essayé de les traiter, les réponses que j'ai tenté de leur donner et les enseignements que j'en tire à ce moment de ma trajectoire.

En revenant sur ce parcours[10], quatre entrées ressortent qui, bien que n'étant pas sans lien les unes avec les autres, renvoient à des enjeux différents, à des configurations d'acteurs diverses et à des modes spécifiques de dialogue entre savoirs de sciences sociales et pratiques du développement. Les deux premières relèvent de la production de connaissances, par la recherche sur les dynamiques économiques et sociales ou par la production d'état des savoirs orientés vers l'action. Les deux autres, relatives à l'expertise et aux capitalisations d'expériences, relèvent du dialogue avec les praticiens autour des façons de poser les problèmes, de lire les réalités et de réfléchir aux stratégies d'action.

[7] Le lecteur trouvera une première réflexion dans Lavigne Delville, 2008.

[8] En particulier dans le contexte français. Le rapport entre sciences sociales et action est différent dans le monde anglo-saxon.

[9] La réflexivité renvoie à la capacité de prise de distance et de réflexion sur sa pratique. Le « praticien réflexif » (Schön, 1983) ne se contente pas d'appliquer des savoirs standardisés mais s'interroge sur les situations concrètes qu'il rencontre et cherche des réponses adaptées. Tout praticien du développement devrait ainsi être réflexif (on y reviendra) ! En sciences sociales, la réflexivité s'impose « comme exigence épistémologique et méthodologique ». « L'analyse de l'implication de l'ethnologue dans la situation d'enquête » est une « condition d'un savoir anthropologique » (Leservoisier, 2005: 22).

[10] À l'occasion de la préparation de mon mémoire d'habilitation à diriger des recherches (Lavigne Delville, 2011b). À l'exception de l'introduction, l'essentiel de ce texte est tiré de la seconde partie de ce mémoire.

I. PRODUIRE DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES « UTILES » SUR LES DYNAMIQUES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Le monde du développement produit une masse considérable d'études et d'expertises. Orientées sur l'action, ces dernières ont des rapports variés avec les réalités économiques et sociales vécues par les populations qui en sont l'objet. Leur durée est souvent courte et guère compatible avec des enquêtes approfondies mais, plus encore, elles sont conçues en fonction des questions des décideurs ou des praticiens. Elles sont donc marquées, à des degrés variés, par la façon dont le monde du développement pense les problèmes et par les catégories de pensée propres aux différentes spécialités et professions qui le composent. Ce savoir-faire opérationnel, cette capacité à identifier des problèmes et à concevoir des réponses, sont évidemment indispensables pour l'action. L'expérience pratique permet aussi de mettre l'accent sur des problèmes qui ne sont pas forcément perçus ou analysés par la recherche en sciences sociales. Ils induisent toutefois aussi des biais : les sociétés locales, leurs pratiques et leurs intérêts sont vus à travers les filtres que constituent ces catégories de pensée et la connaissance sociale incorporée dans les savoirs professionnels[11]. Les pratiques paysannes sont alternativement dénigrées ou survalorisées. Parfois, on surestime la dimension « communautaire » des sociétés locales, sous-estimant les tensions et conflits qui les traversent, supposant que ces sociétés trouvent spontanément des solutions aux problèmes d'action collective[12] ; parfois, au contraire, on survalorise les logiques individuelles et les stratégies d'entrepreneurs[13]. Globalement, on tend à regarder les sociétés locales comme figées dans « un éternel présent » (Lewis, 2009), sous-estimant l'histoire, l'ampleur des changements vécus au cours des décennies précédentes, la façon dont les interventions étatiques (coloniales et post-coloniales) et de développement ont, à des degrés divers, façonné ou restructuré les sociétés.

Tout projet qui « vise à structurer une réalité à venir » repose sur une ignorance partielle[14]. Toutefois, depuis plusieurs décennies, les problèmes posés dans les projets par la méconnaissance des réalités (sociales, économiques, politiques, mais aussi écologiques, agronomiques, etc.) sont régulièrement dénoncés. Certains anthropologues considèrent même que la multiplication des études produit « une croissance de l'ignorance » tant celles-ci sont marquées par les mêmes biais et les mêmes stéréotypes[15]. Dès lors, mobiliser les acquis de la recherche semble indispensable à des interventions sérieuses, mais il n'y a pas toujours eu de travaux sur les zones concernées par un projet, et les questions de développement n'ont pas été forcément traitées par la recherche. Dès lors, des études et des recherches spécifiques sont souvent nécessaires.

Une recherche académique suit ses propres règles en termes de production de données, de méthodologie d'enquête, de conditions de rigueur et de fiabilité de ses résultats. Elle est aussi marquée, dans ses questionnements, par sa dynamique propre de recherche et par les questionnements théoriques du moment. Dès lors, elle ne répond pas forcément aux attentes des

[11] Sur les stéréotypes dans le développement, voir Olivier de Sardan, 1995, chapitre 3.
[12] Le Meur, 2008.
[13] Arditi critique par exemple la conception individualiste du paysan entrepreneur, appliquée par les acteurs de la microfinance aux paysans sara du sud du Tchad, qui sont dans une logique de « destruction du surplus » par la consommation festive de bière de mil, et non d'accumulation individuelle. (Arditi, 2004). Ou encore, aux débuts du projet « Objectif Sud » à Madagascar, l'équipe microfinance du Gret était partagée sur la possibilité de faire de la microfinance en pays Trandroy, où l'objectif social de la richesse est l'accumulation de bétail pour le sacrifier aux funérailles (Lavigne Delville, 2012b).
[14] C'est le cas des projets industriels (Garel, 2003). Sur l'incertitude dans les projets de développement, voir Lavigne Delville, 2012a.
[15] Hobart, 1993. Voir aussi Jacob, 2000.

praticiens, sans compter que ses résultats seront publiés dans des revues spécialisées qu'après un certain temps.

En quoi le souci d'une recherche « utile », et le fait d'être chercheur dans une structure opérationnelle, influent-ils sur la façon de concevoir des recherches, de les mettre en œuvre et d'en restituer les résultats ? Je voudrais, dans cette première section, revenir sur ces questions et voir si cette posture est un obstacle, partiel ou radical, à une production de connaissances rigoureuses, ou si, au contraire, elle peut être un avantage par rapport aux objets qui sont les miens. Je discuterai ces points autour de deux types de productions.

1. Des recherches en partenariat sur des questions de développement

Entre 1996 et 2005, j'ai consacré une part importante de mon temps à concevoir et à coordonner en partenariat[16] des programmes de recherches, qui, avec un degré d'interdisciplinarité variable et un caractère plus ou moins finalisé, ont principalement porté sur des dynamiques économiques et sociales dans des pays en développement. Les trois premiers projets ont été financés sur la ligne INCO-DEV de l'Union européenne. Il s'agissait de projets finalisés sur des questions de développement qui, à partir de travaux de recherche souvent pluridisciplinaires menés au sein de consortium réunissant équipes du Nord et du Sud, visaient à approfondir la compréhension des dynamiques économiques et sociales sur des thématiques données. Leur caractère finalisé tenait à la façon de poser les questions (« la construction de l'objet ») et de formuler une problématique de recherche devant faire le lien entre des questionnements scientifiques et des questions de développement. Il découlait également d'un souci de restitution qui ne soit pas exclusivement académique, mais qui associe la publication de synthèses à des restitutions en ateliers réunissant décideurs politiques et praticiens.

1.1 Croiser enjeux scientifiques et enjeux politiques : l'exemple d'INCO-Deltas

Le projet INCO-Deltas[17] trouvait ses racines dans des recherches antérieures menées par le Gret et l'Institut des sciences agricoles de Hanoï (VASI) au Vietnam sur les transformations de l'agriculture dans la région du fleuve Rouge après la décollectivisation[18] au sein du Programme fleuve Rouge, monté par Didier Pillot. J'en ai assuré en partie la coordination, tout en apportant un appui méthodologique sur le volet institutionnel, pour analyser le fonctionnement des compagnies hydrauliques et leurs relations avec les paysans. Programme de coopération franco-vietnamien en recherche agricole et en développement, le Programme fleuve Rouge poursuivait un triple objectif. Il visait d'une part à analyser ces transformations et à donner des repères aux décideurs vietnamiens, d'autre part à former une équipe de jeunes chercheurs vietnamiens à l'analyse des agricultures familiales, récemment réapparues suite à la décollectivisation, et enfin à accompagner ces dynamiques par des actions de développement. Les recherches antérieures sur l'irrigation avaient été conduites dans un district du delta du fleuve Rouge, dans des zones très peuplées et totalement artificialisées par des travaux hydrauliques pharaoniques menés pendant la collectivisation. Elles avaient mis en évidence l'extraordinaire

[16] INCO-Deltas sur les transformations de la gestion de l'eau dans les deltas d'Asie du Sud-Est, INCO-Rurbasie sur les dynamiques rurales sous influence urbaine au Vietnam et Cambodge, INCO-CLAIMS sur les transformations des modes d'accès à la terre en Afrique de l'Ouest, « Droits délégués » sur les droits délégués d'accès à la terre en Afrique de l'Ouest.

[17] « Water management, land development and economic diversification in Southeast Asian deltas ». Ce projet portait sur les deltas du fleuve Rouge et du Mékong au Vietnam, et de la Chao Praya en Thaïlande. Le Gret a coordonné le projet et mis en œuvre avec le VASI la composante « delta du fleuve Rouge ».

[18] Voir Bergeret (2002) pour une histoire politique et agraire du Nord-Vietnam après la décollectivisation et une restitution du Programme fleuve Rouge.

dynamique de l'agriculture (forte intensification, diversification maraîchère, etc.) et la crise profonde des modes centralisés de gestion de l'eau (absence d'entretien des ouvrages et stations de pompage, très forte réduction des surfaces réellement desservies par ces équipements, etc.[19]). Paradoxalement, la crise du service de l'eau n'avait pas empêché ce dynamisme agricole, les communes ayant investi dans des petites stations de pompage permettant aux paysans de s'autonomiser du réseau centralisé et de disposer de l'eau à la demande. De fait, bien plus qu'un palliatif aux défaillances de la gestion centralisée de l'eau, ces travaux représentaient une réorganisation complète du service de l'eau, grâce aux investissements paysans dans les stations locales de pompage, au surcreusement des canaux tertiaires pour en faire des réservoirs d'eau et au retour à l'utilisation de l'écope pour irriguer les parcelles. Ils libéraient les paysans des contraintes des tours d'eau, en cohérence avec la très forte intensité culturale (3 à 3,5 cultures par an).

La composante « delta du fleuve Rouge » du projet INCO-Deltas proposait de changer d'échelle et d'appréhender l'ensemble du plus grand casier hydraulique du Delta (200 000 ha) pour :

– mieux comprendre, à l'échelle régionale, les dynamiques de diversification maraîchère et leurs déterminants, en particulier en lien avec les filières et les débouchés, urbains ou d'exportation ;
– vérifier, à une échelle spatiale plus large, les hypothèses sur la dynamique d'autonomisation des stations locales de pompage, en fonction du réseau d'ensemble et de l'état des stations de pompage publiques ;
– analyser les évolutions du cadre institutionnel de la gestion de l'eau et les pratiques effectives des compagnies hydrauliques publiques en termes d'organisation de la distribution d'eau, de gestion financière et d'entretien des ouvrages ;
– construire un modèle hydraulique du casier de Bac Hung Hai prenant en compte les besoins en eau des nouveaux systèmes de production (en volume et en répartition) et discutant les modes de gestion possible pour l'irrigation et le drainage.

Cet élargissement, tant spatial (utilisation d'un système d'information géographique) que thématique (analyse de filières, analyse institutionnelle de la gestion de l'eau, modélisation hydraulique), répondait à des enjeux de connaissance et aux nouvelles questions de recherche émergeant des projets antérieurs. Il constituait également un fort enjeu politique : les ingénieurs du ministère de l'Eau et des Compagnies hydrauliques analysaient la crise de la gestion centralisée de l'eau en termes techniques (usure des pompes, envasement des canaux, problèmes de redevances). Ils interprétaient la dynamique des stations locales de pompage comme une réponse conjoncturelle à ces problèmes techniques. Ils cherchaient à négocier des programmes massifs d'investissements leur permettant de réhabiliter les infrastructures, sans remise en cause du mode centralisé de gestion de l'eau.

Cartographier la réalité du service de l'eau à l'échelle du casier, en montrant l'importance et la signification du phénomène des stations locales de pompage, revêtait un véritable enjeu politique. Il s'agissait de faire prendre conscience aux autorités publiques de cette révolution « par le bas » et de la nécessité de repenser :

– les fonctions des compagnies hydrauliques en termes de drainage (qui se gère nécessairement de façon centralisée à l'échelle des casiers hydrauliques) et de fourniture d'eau aux stations locales là où elles ne sont pas indépendantes ;
– leur cadre institutionnel (reconnaissance formelle des stations locales et contractualisation du service de l'eau) ;

[19] Fontenelle, 2001b et 2004 ; Fontenelle et Tessier, 1997.

– les besoins d'investissements autour de ces nouveaux rôles et non pas d'une reconstruction d'une gestion centralisée obsolète.

Dans ce projet, la restitution des travaux a été prise en charge par l'équipe du VASI, en bons termes avec les autorités politiques vietnamiennes, *via* son directeur, le Pr. Dao The Tuan. L'Atlas de Bac Hung Hai[20] et le logiciel de modélisation du casier ont été diffusés comme outils de connaissance aux différentes parties prenantes institutionnelles.

1.2 Construire un nouvel objet scientifique sur les politiques foncières

Malgré des appels récurrents à la privatisation des terres, censée être une condition d'investissement dans l'agriculture et de gain de productivité[21], le foncier n'est, pendant longtemps, guère apparu comme un problème pour le développement agricole. Le débat sur les politiques foncières dans les pays du Sud a refait toutefois surface à la fin des années 1980, sous diverses influences :

– en Afrique, les ajustements structurels et les politiques de privatisation redonnaient un nouveau souffle au discours sur la privatisation des terres. Ils délégitimaient le contrôle que s'arrogeait l'État sur les terres non immatriculées en les intégrant dans son « domaine privé[22] » ;
– la théorie économique des droits de propriété avait repris de la vigueur avec des recherches menées en Thaïlande par la Banque mondiale. Elles conduisaient à reformuler le raisonnement standard sur l'impact de la formalisation des droits sur la productivité des terres et justifiaient un regain d'initiatives pour des opérations de cadastrage de la part des institutions internationales ;
– les conflits fonciers ou à dimension foncière se multipliaient en milieu rural. Ils étaient interprétés, selon les auteurs, comme la preuve de la déliquescence des régulations coutumières ou comme la conséquence des interférences de l'État dans la gestion locale[23].

Dans les années 1990, le débat se focalisait sur la question de la sécurité foncière avec la controverse entre les promoteurs et détracteurs d'une privatisation des droits fonciers. Pour les premiers, la privatisation était censée sécuriser les droits, réduire les conflits et faciliter l'accès au crédit. Elle devait ainsi inciter les producteurs à investir et à accroître la productivité de leurs terres. Les seconds, en questionnant le lien mécanique entre informalité et insécurité, mettaient en avant la diversité des modes d'appropriation de la terre. Ils soulignaient la responsabilité du dualisme juridique d'origine colonial dans le flou sur les normes et dans les conflits. Ils insistaient sur les risques d'exclusion sociale massive qu'entraîneraient de telles politiques de privatisation. À l'occasion de l'expertise collective menée en 1996-1998, le Comité technique « Foncier et développement », groupe de réflexion réunissant chercheurs et praticiens[24], avait pris conscience que, focalisé sur la propriété ou les droits d'appropriation, le

[20] Fontenelle, 2001a.
[21] Voir la présentation et la critique de la théorie standard des droits de propriété dans Platteau, 1988.
[22] Le droit colonial français reconnait uniquement le titre foncier comme forme de droits de propriété privée. Inspiré du système Torrens mis en place par la couronne britannique pour donner des droits fonciers inattaquables aux colons en Australie, le Titre foncier est issu d'une procédure administrative qualifiée par Comby de « création de la propriété par le haut », reposant sur la négation des droits fonciers existants (ou leur « purge » préalable). Toutes les terres non immatriculées (c'est-à-dire l'essentiel du territoire, et en particulier toutes les terres occupées et exploitées par les populations et donc objets de droits fonciers locaux, coutumiers ou néo-coutumiers) sont incorporées dans le domaine privé de l'État, théoriquement de façon temporaire, en attente d'une immatriculation. Ceci a justifié de nombreux abus de l'administration (Comby, 1998).
[23] Raynaut y voyait pour sa part le symptôme de l'affaiblissement de l'État et de sa capacité à geler les tensions saisonnières entre agriculteurs et éleveurs (Raynaut, 1997).
[24] Je reviens dans le chapitre suivant sur ce Comité et le rôle que j'y ai joué.

débat sur la sécurité foncière laissait dans l'ombre les diverses formes de « faire-valoir indirect » et leurs enjeux propres. Il pointait aussi que la recherche n'avait encore guère travaillé sur ces questions. Le Comité a donc confié au Gret et à l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), lui aussi membre du Comité, la responsabilité de monter et de coordonner un projet de recherche sur ce thème. Celui-ci avait pour objectifs d'une part de mesurer l'importance qualitative et quantitative de ces modes d'accès à la terre et les éventuels problèmes d'insécurité qu'ils posaient, et d'autre part, de discuter de l'opportunité d'une intervention publique en la matière[25].

Un premier travail de synthèse bibliographique a mis en évidence plusieurs éléments de compréhension des modalités et des formes de sécurisation foncière :

- la grande diversité des arrangements institutionnels permettant un « transfert temporaire de droits de culture », au-delà des catégories classiques (location, métayage, etc.) et de la fréquente imprécision des descriptions ;
- l'importance des rapports de « tutorat », combinant dimensions foncières et non foncières des arrangements ;
- des continuités et ruptures pas toujours bien documentées entre les formes « traditionnelles » d'installation ou de « prêt sans limitation de durée » et l'émergence de contrats plus stricts (prêt à durée déterminée) et/ou monétarisés, selon des dynamiques très contrastées d'une zone à l'autre et avec parfois des évolutions récentes très rapides ;
- le rôle essentiel des arrangements institutionnels dans certaines dynamiques agraires, comme l'agriculture de plantation (avec des formes originales de « planté-partagé » mobilisant un travail d'investissement en échange d'une partie de la plantation) ;
- les effets contre-productifs de politiques du type « la terre à qui la travaille » (Sénégal, Niger, Côte d'Ivoire, etc.).

Pour contribuer à construire une problématique scientifique sur ces modes d'accès à la terre et apporter des éléments de réflexion pour les politiques foncières, le projet a été conçu autour de trois postulats forts :

- une conceptualisation innovante en termes de « droits délégués[26] » et l'appui scientifique de chercheurs spécialistes du foncier ;
- une analyse comparative (dix sites en Afrique de l'Ouest, francophones et anglophones) pour balayer une diversité de configurations agraires et pouvoir monter en généralité, étape indispensable pour une réflexion en termes de politiques publiques ;
- un questionnement de recherche visant :
  - à identifier et à décrire la gamme des arrangements institutionnels de droits délégués présents dans une zone donnée, ainsi que leur dynamique, en lien avec les dynamiques démographiques et agraires : quels types d'acteurs ont recours à quels arrangements, avec quel type d'acteurs, sur quelles terres et dans quels objectifs ;
  - à analyser les clauses contractuelles et non contractuelles des arrangements ainsi que les éventuels problèmes de mise en œuvre et de sécurité qu'ils soulèvent.

[25] La recherche a bénéficié d'un inestimable appui scientifique de J.-P. Chauveau et J.-P. Colin (IRD, UR 95. Régulations foncières, logiques d'acteurs, politiques publiques).

[26] Cette innovation conceptuelle, que j'avais proposée, présentait trois intérêts : celui d'embrasser dans une même perspective l'ensemble des arrangements institutionnels, y compris les « installations », par lesquels un autochtone accorde un droit de défriche et de culture sans limitation de durée à un « étranger » ; celui de mettre en avant la dimension relationnelle et contractuelle du transfert temporaire de droits de culture (et prendre en compte son existence pour les « locations ») ; et enfin celui d'échapper au piège sémantique des catégories standard et inadaptées de faire-valoir indirect, location et métayage.

Outre le déplacement conceptuel permis par le concept de « droits délégués », il a fallu élaborer une grille de description et d'analyse des arrangements institutionnels, mobilisant les outils de l'analyse économique des contrats agraires – sur lesquels Jean-Philippe Colin avait beaucoup travaillé au Mexique (Colin, 2003 et 2005b). Il a également fallu prendre en compte leur « enchâssement » dans les rapports sociaux familiaux et de clientèle, c'est-à-dire le fait que ces arrangements autour de la terre aient à la fois des dimensions productives et des dimensions sociales et politiques. Une question émergente liée aux débats de politique foncière a ainsi justifié une recherche spécifique qui a débouché sur des innovations conceptuelles et méthodologiques[27]. Tout en s'appuyant sur des recherches antérieures, en particulier celles de Jean-Philippe Colin, ce projet a structuré et/ou enrichi les travaux ultérieurs. Il a posé à la recherche de nouvelles questions ouvrant la voie à une articulation avec les analyses des rapports fonciers intra-familiaux, et notamment celles relatives aux rapports entre la gestion *interne* des affectations de droits de culture au sein du groupe familial et l'affectation de droits délégués en *externe* (Colin, 2008 ; Jacob, 2006). En termes de politiques, le résumé de la recherche a été publié en français par le ministère des Affaires étrangères, et en français et en anglais par l'IIED, assurant ainsi une large diffusion. Le concept de « droits délégués » est de plus en plus utilisé, sans que cela signifie pour autant que la conception sous-jacente et les conclusions en termes de politique – c'est-à-dire une formalisation souple des droits qui ne se limite pas à la « propriété » – soient toujours acceptées.

Dès lors que la problématique est négociée pour faire sens à la fois dans une perspective de développement et de recherche, et que les conditions d'une recherche rigoureuse (en termes de problématique, de construction de l'objet, d'enquête de terrain) sont réunies, le caractère « finalisé » de la recherche n'est pas un obstacle à sa rigueur, bien au contraire. S'opère alors un croisement de perspectives dans le choix des objets de recherche et dans la façon de poser les questions à analyser par celle-ci. Ce croisement peut être très productif dans la mesure où il amène à renouveler la façon d'aborder les problèmes et à ouvrir de nouvelles perspectives tant pour le développement que pour la recherche. Ceci suppose toutefois une capacité de dialogue ainsi que du temps pour confronter et négocier les questionnements. Cela requiert aussi de pouvoir ajuster de façon cohérente les calendriers d'enquête avec ceux des projets. Enfin, cela exige de disposer des ressources financières suffisantes. Si le dispositif INCO-DEV de l'Union européenne était idéal pour cela, il a malheureusement été supprimé dans la course à des projets de recherche plus gros.

1.3 Contraintes de la recherche « Nord/Sud » et contraintes de financement

Dans ces différents projets, la recherche elle-même s'est déroulée dans une logique académique, avec les contraintes inhérentes aux projets de trois ou quatre ans. Du point de vue de la recherche, les principales limites de ce type de projet ne tiennent finalement pas tant à ce caractère « finalisé » qu'aux difficultés générales de la recherche pluridisciplinaire en partenariat : temps et difficultés de la construction d'une vision partagée du projet (surtout entre disciplines différentes), gestion des consortium et respect des engagements et des échéances, engagement inégal des partenaires, autonomie variable en termes conceptuels et méthodologiques des équipes de recherche du Sud (équipes académiques ou ONG, ces dernières n'étant pas forcément les moins impliquées ou rigoureuses), etc. S'y ajoutait une contrainte spécifique liée au fait que le Gret, organisation sans ressources propres et donc dépendante des contrats qu'elle négocie, ait été la plupart du temps leader du consortium : autant les équipes de recherche du Nord étaient intéressées à se joindre à un projet que nous montions, autant elles ne

[27] Voir le rapport de synthèse, publié en français et en anglais : Lavigne Delville, Toulmin, Colin *et al.*, 2001 et 2002.

nous ont jamais ou presque jamais associé à des projets qu'elles montaient… En pratique, le Gret n'avait la possibilité de s'engager dans des projets de recherche que lorsqu'il en prenait l'initiative[28]. Il assumait sans financement les coûts de transactions de son élaboration et en assurait la coordination. Dans les projets INCO, les règles de l'Union européenne permettaient à des structures privées de financer du temps de travail (impératif pour le Gret), mais à hauteur de 50 % maximum du coût total. Cela obligeait à chercher des articulations et des synergies parfois difficiles avec d'autres projets de développement ou de recherche. De ce fait, l'essentiel du temps de travail salarié financé au Gret sur ces projets a été du temps de coordination, d'animation d'ateliers intermédiaires et de synthèse, plus que du temps de travail de terrain proprement dit[29]. La valorisation académique (au-delà des rapports de recherche) a été en-deçà de ce qui aurait été possible et souhaitable. On retrouve ici les contraintes fortes et inhérentes à la recherche de terrain, dès lors que le financement doit prendre en charge le coût salarial du chercheur et les frais de structure de son institution, et non pas seulement ses frais de recherche.

2. Expertises collectives et communautés épistémiques

L'expertise collective est de plus en plus reconnue comme une forme de mobilisation des connaissances scientifiques. Contrebalançant une tendance croissante à la fragmentation des champs scientifiques et au morcellement des connaissances qui en résulte, elle mobilise une équipe de chercheurs, souvent pluridisciplinaire, pour effectuer un travail de synthèse des connaissances autour d'une problématique liée à la demande sociale. Loin d'être une simple compilation d'informations, une expertise collective fait partie de la production scientifique. Afin de mieux répondre à la question posée, l'organisation de cette synthèse autour d'une problématique spécifique ne suit pas toujours les découpages disciplinaires. Elle produit une capitalisation et une synthèse des savoirs scientifiques, qui font surgir de nouvelles problématisations et de nouvelles questions de recherche.

Entre 1996 et 1998, puis 2006 et 2009, j'ai eu l'opportunité d'animer ou de co-animer deux expertises collectives dans le cadre du Comité technique « Foncier et développement ». Expériences passionnantes du point de vue des rapports entre connaissances et action, elles ont formé un « collectif hybride[30] » associant chercheurs et praticiens/agents des organismes publics ou privés de coopération. Elles ont également offert à ces derniers l'opportunité d'expliciter leurs grands questionnements et de tenter d'élaborer un point de vue synthétique dépassant la diversité des contextes et des spécialités.

2.1 Le Comité technique « Foncier et développement »

Dans les débats sur le développement rural en Afrique, la question foncière refait surface au début des années 1990, à la conjonction d'une part des politiques de libéralisation économique prônant une privatisation des terres, et d'autre part de la montée des conflits fonciers en Afrique subsaharienne. Tiraillé entre les discours contradictoires de la privatisation et du renforcement des régulations locales, le ministère de la Coopération a souhaité se construire une doctrine et renforcer la prise en compte des dimensions foncières dans ses actions. En janvier 1996, il a constitué un comité de pilotage « Foncier rural, ressources renouvelables et développement » interdisciplinaire, rassemblant chargés de missions de la Coopération (ministère

[28] Le projet INCO-CLAIMS, porté par IIED, ONG internationale de recherche et de plaidoyer, étant l'exception qui confirme la règle.

[29] Dans le cadre d'INCO-Deltas, Jean-Philippe Fontenelle a pu faire des enquêtes approfondies en tant que volontaire basé au Vietnam.

[30] Mansion, à paraître.

et AFD), experts, et chercheurs[31]. Ce comité devait piloter sur six mois une « analyse comparée des différentes approches » permettant à la Coopération française de se définir un positionnement. De par ma double formation d'agro-économiste et d'anthropologue, et du fait que j'avais antérieurement commencé à aborder la question dans un petit programme de recherche[32], le ministère m'a proposé d'assurer le secrétariat du comité et de coordonner cette « analyse comparative ».

Compte tenu de l'ampleur du sujet, son caractère pluridisciplinaire, ses controverses (qui se reflétaient au sein du Comité) et aussi de ma faible compétence sur le domaine à cette époque[33], j'ai proposé au Comité technique d'organiser la confrontation des acquis et des points de vue autour d'un questionnement commun. Un processus collectif d'élaboration m'a paru le meilleur moyen de répondre au double défi de l'ampleur du sujet et de la construction d'un consensus (au moins relatif) au sein du comité, en se distanciant des regards et des « solutions » disciplinaires pour repartir de l'état des connaissances. En effet, toute question pluridisciplinaire pose le problème des regards disciplinaires, des façons de découper l'objet selon des schémas de raisonnement privilégiés par ces disciplines et des rapports de hiérarchie entre elles (problème particulièrement fort sur le foncier du fait du poids du droit et de la géomatique). Certains éléments faisaient relativement consensus : l'enjeu croissant du foncier, la prégnance du coutumier, l'existence de dynamiques de changements, l'inadaptation des législations, l'accroissement des conflits, etc. À partir de là, les interprétations divergeaient, aboutissant à des analyses, et donc à des axes de politique différents, voire contradictoires, comme nous pouvons le lire dans la note de problématique du chantier « Quelles politiques foncières ? » : « Le poids accordé à chacun des différents facteurs (par exemple la démographie, la monétarisation de l'économie, la législation foncière, etc.) et le jugement posé sur la situation divergent. La cause des conflits peut être vue dans l'accroissement démographique ou dans les défaillances des instances d'arbitrage ; l'intervention de l'État peut être perçue comme trop forte ou insuffisante. La perspective d'une privatisation des terres apparaît aux uns comme une solution et aux autres comme un repoussoir ». Pour tenter de dépasser ces conflits d'interprétation, j'ai travaillé étroitement avec le comité afin de définir une problématique s'appuyant sur ces constats. Nous avons identifié quelques grandes questions faisant sens, tant pour les chercheurs que les praticiens : la notion de sécurisation foncière, les dynamiques foncières locales, les interventions foncières récentes et leur bilan, etc. Nous les avons ensuite déclinées en une cinquantaine de sous-questions articulées et problématisées : « Peut-on formaliser les droits locaux ? », « Quels types d'exploitations agricoles sont les plus productives ? » ; « Quelles sont les dynamiques foncières au Rwanda ? » ; « Quel bilan de la "gestion des terroirs" au Burkina Faso ? », etc. Pour chacune, une note de cadrage a été rédigée et débattue au comité. Un chercheur spécialiste du sujet a été sollicité pour produire un texte de synthèse. Face à la multiplicité d'études de cas, nous avons pris le risque d'entrées thématiques. Un débat collectif a ensuite été organisé sur la base de synthèses partielles, avant la production d'un rapport final de synthèse.

[31] Avec dès le départ une large place accordée aux sciences sociales : anthropologie juridique (Étienne Le Roy, LAJP), socio-anthropologie (Jean-Pierre Chauveau, IRD), socio-économie (Michel Pescay, Cirad).

[32] Conçu lors du chantier de capitalisation sur les aménagements de bas-fonds au Sahel (Lavigne Delville et Camphuis, 1998), cette recherche avait pour but d'éclairer la question des enjeux fonciers de ces aménagements, largement ignorée à l'époque (Lavigne Delville, Bouju et Le Roy, 2000).

[33] J'avais commencé à travailler sur le foncier pendant deux ans, dans le cadre de la recherche sur les enjeux fonciers des aménagements de bas-fonds.

2.2 L'émergence d'une communauté épistémique

Mobilisant une quarantaine de chercheurs de différentes disciplines, ce processus d'expertise collégiale a produit en deux ans un rapport de synthèse d'une centaine de pages[34] et deux ouvrages collectifs[35]. Il a construit sur la question foncière rurale en Afrique une analyse interdisciplinaire centrée sur les sciences sociales, présentant le foncier comme rapport social et politique. Partant des débats autour des conflits et de la sécurisation foncière, les détours par les dynamiques foncières, par la question du pluralisme juridique et par le bilan des interventions foncières ont montré que l'insécurité foncière relevait avant tout des contradictions des politiques publiques et de l'instrumentalisation du pluralisme juridique. Cette problématisation prolongeait les ouvrages collectifs précédents, et en particulier ceux de l'Aprefa[36] (Crousse, Le Bris et Le Roy, 1986 ; Le Bris, Le Roy et Mathieu, 1991 ; Le Roy, Karsenty et Bertrand, 1996), tout en introduisant davantage les enjeux politiques du foncier. Elle cherchait à répondre à la fois aux limites de la théorie évolutionniste des droits de propriété, largement mécaniste et téléologique au sens où elle présuppose que l'individualisation des droits et l'extension du marché foncier sont la conséquence ultime des évolutions, et à celles des visions « communautaires », qui sous-estiment les transformations des régulations locales et les inégalités qu'elles induisent. Elle prenait le risque de faire une synthèse de multiples travaux en sciences sociales sur le foncier (classiques ou récents), prenant acte du caractère nécessairement politique du foncier comme rapport social et des contradictions internes aux sociétés locales, interdisant toute idéalisation « communautaire ». Loin des schémas évolutionnistes décontextualisés, elle proposait une lecture en termes de trajectoires de changement, intégrant les évolutions socio-économiques, les migrations, l'intervention étatique (coloniale et post-coloniale), les effets du dualisme juridique, etc. Raisonner en termes de trajectoires foncières permettait de prendre en compte la diversité des contextes et des dynamiques. Cela permettait notamment de replacer les dynamiques d'individualisation et de marchandisation des droits fonciers dans leur contexte. Nous pouvions montrer que ces droits étaient partiels, contingents, parfois réversibles, et qu'ils pouvaient porter sur certains types de terres ou de ressources et pas forcément sur d'autres. Sortir du dualisme juridique colonial s'affirmait comme un objectif mais, bien loin de se réduire à des politiques de privatisation aux effets incertains, la réflexion s'orientait vers des stratégies de sécurisation de droits multiples. Dans un contexte de pluralité de normes, elle obligeait à prendre au sérieux la nature socio-politique des droits locaux « coutumiers » ainsi que la question des institutions de régulation foncière, chargées de définir des normes, d'attester des droits et d'arbitrer des conflits. Tout en confirmant globalement la pertinence des approches opérationnelles en termes de sécurisation foncière, une telle analyse questionnait leurs présupposés techniques. Relativement complexe, cette analyse devait, pour être utile, non seulement être solide du point de vue scientifique mais rester également lisible et recevable par des non-spécialistes. Cela supposait de travailler la pédagogie, la clarté de l'analyse et la simplicité de la rédaction.

Pour autant, il ne s'agissait pas là d'une simple synthèse de la littérature mais de la production d'une méta-analyse, déplaçant les regards des chercheurs comme ceux des praticiens. Du côté de la recherche, cette expertise collective a, plus clairement qu'auparavant, posé l'enjeu de l'articulation des modes de régulation foncière entre des régulations coutumières ou néo-coutumières en évolution plus ou moins rapide et des dispositifs publics plus ou moins efficients. Elle a permis de pointer de nouvelles questions qui ont stimulé la recherche foncière

[34] Lavigne Delville, 1998a.

[35] Lavigne Delville, 1998b ; Lavigne Delville, Toulmin et Traore, 2000 et 2002. S'y ajoute un volume très utile, produit par l'Aprefa, rassemblant un lexique et une bibliographie commentée (Cubrilo et Goislard, 1998).

[36] Association pour la promotion des recherches et des études foncières en Afrique.

française, comme les transactions foncières, les impacts des opérations d'enregistrement des droits locaux, les enjeux politiques des approches de négociation des règles d'accès aux ressources naturelles, puis la question des processus de formulation/négociation des politiques foncières (Chauveau, 2006 ; Colin, 2004, 2005a et 2008 ; Lavigne Delville, Toulmin, Colin *et al.*, 2001). Du point de vue des politiques de coopération sur le foncier, cette expertise collective a contribué à renouveler le débat sur la sécurisation des droits coutumiers, tout en formalisant une « approche française ». En effet, dans le débat privatisation/sécurisation des droits locaux, cette expertise légitimait les approches de « sécurisation foncière » alors en expérimentation dans divers projets de terrain de la Coopération française, tout réinterrogeant ses présupposés techniques.

Plus que tout, cette expertise collective a permis aux membres du Comité technique, chercheurs et praticiens[37], de se construire une façon commune de poser les questions, au-delà de leurs positions institutionnelles et, concernant les chercheurs, de leurs rattachements disciplinaires et des controverses qu'ils entretiennent entre eux. En effet, il est clair que la participation aux débats n'était pas de même nature pour les chercheurs et pour les praticiens, qui en ont été observateurs autant qu'acteurs. Les praticiens ont joué un rôle essentiel dans le processus de réflexion grâce à leur expérience propre de terrain, très riche pour certains d'entre eux, à leurs rappels récurrents aux questions opérationnelles lorsque le débat semblait partir sur des voies trop académiques ou trop pointues, et enfin grâce à leurs demandes de formulation claire des questions complexes soulevées par les chercheurs. Ces éléments ont été de puissantes incitations à faire décanter les analyses. Ils ont poussés les chercheurs à expliciter de façon pédagogique les concepts clés et à décliner les chaînes de raisonnement entre les grilles d'analyse de sciences sociales et leurs objets de réflexion (les politiques, les projets).

Outre l'intérêt suscité par cette démarche – dont témoigne l'étonnante dynamique enclenchée[38] – nous pouvons retenir un autre indicateur de réussite de cet exercice. En effet, prévu initialement pour six mois, le Comité technique « Foncier et développement » existe toujours près de vingt ans après, ce qui en fait sans doute l'un des groupes de travail à la plus longue longévité[39]. Certains des chercheurs initialement impliqués, comme Jean-Pierre Chauveau et Étienne Le Roy, ont maintenu leur investissement tout au long de ces années.

Cet exemple illustre la façon dont un processus d'expertise collective mobilise un double réseau de compétences (le « noyau dur » du Comité technique, le réseau élargi des contributeurs sollicités) à partir d'un questionnement interdisciplinaire et finalisé, centré sur les sciences sociales. Une telle expertise collective peut être un puissant outil de construction d'une « communauté épistémique », communauté que l'on peut définir comme « un réseau d'experts qui partagent des valeurs et des grilles d'analyse communes et appréhendent, de façon identique, la résolution des problématiques » (Saint-Martin, 2004 : 215). Cet exemple éclaire également une autre facette du rôle de chercheur, qui est celui de « capitalisation » des connaissances dans des collectifs hybrides (Vidal, 2009). Rôle qu'il est en mesure d'assurer à condition de ne pas se limiter à sa propre discipline, de mobiliser l'état des connaissances scientifiques (par lui-même et à travers un réseau de chercheurs), de savoir organiser le dialogue et le débat entre des acteurs hétérogènes (par leur fonction, leur discipline, leurs expériences et champs géographiques de compétence) et enfin d'oser la synthèse. À ces conditions, une ex-

[37] Ou plus exactement à la majorité d'entre eux, les acteurs qui représentaient les démarches cadastrales ayant progressivement quitté le comité, ou n'adhérant qu'en partie à ces analyses.

[38] Une quarantaine d'auteurs se sont mobilisés, pour des textes originaux, en six mois, débouchant sur la publication d'un ouvrage collectif de 700 pages en deux ans.

[39] Le Comité a depuis produit d'autres analyses de synthèse sur les questions de gouvernance foncière, d'acquisition de terre à grande échelle et de formalisation des droits fonciers.

pertise collective permet de construire un questionnement sur les politiques de développement qui peut être recevable et partagé par les chercheurs et praticiens de différentes disciplines et porteurs d'expériences variées. Elle produit des analyses qui, parce qu'elles mobilisent un état des savoirs sur ces positionnements partagés, sont elles aussi recevables collectivement pour tirer des enseignements faisant l'unanimité.

2.3 Une nouvelle expertise collective sur la gouvernance foncière

Lancé une dizaine d'années plus tard par le Comité technique « Foncier et développement », le second exercice s'est déroulé dans un autre contexte et selon des modalités très différentes. La Coopération française souhaitait disposer d'une publication de référence faisant le point sur sa position, en élargissant la réflexion sur le plan thématique au foncier rural et selon le point de vue géographique des pays « du Sud », et en mettant en avant les enjeux de gouvernance. Le champ de réflexion et les membres s'étaient élargis au milieu urbain, induisant dès lors une difficulté dans la dynamique interne du fait des différences de problématisations et des cadres de références. La majorité des membres était convaincue que le clivage rural/urbain était artificiel du point de vue de l'analyse du foncier. Cependant, les secteurs étaient cloisonnés, tant du point de vue opérationnel que scientifique, avec des chercheurs spécialistes de l'un ou de l'autre. Les principaux objets de réflexion étaient différents, tels que la diversité des droits, l'enjeu productif du foncier en milieu rural, l'aménagement, le risque de déguerpissement comme principale source d'insécurité, les marchés fonciers et immobiliers en milieu urbain, etc. Une première journée sur les relations rural-urbain a contribué à construire un questionnement commun, mais c'est le chantier d'élaboration d'un « Livre blanc des acteurs français de la Coopération[40] » qui, dans un processus finalement plus complexe et plus difficile, a permis la construction d'un nouveau cadre analytique commun[41], menée de concert avec Alain Durand-Lasserve (CNRS-Sedet). En partant du constat que la façon dont une société définit et organise les droits de propriété sur les terres et les ressources traduit le contrat social qui la fonde, nous mettions ainsi au cœur de l'analyse la question de la sécurisation des droits fonciers existants comme condition de sortie du modèle post-colonial. Nous aboutissions à des questions de gouvernance comme enjeu de régulation du pluralisme juridique et de la compétition entre acteurs pour l'usage de la terre et de ses ressources. Nous questionnions la notion de politique foncière et les conditions pour que ces politiques remplissent un double objectif de croissance économique équitable et durable d'une part, et de construction de la paix sociale d'autre part. Cet élargissement géographique et thématique a permis de prendre conscience de l'importance quantitative des situations d'informalité des droits dans les pays du Sud. Il a montré que ces situations trouvent leur origine dans une histoire coloniale qui, des terres de la Couronne en Amérique latine au domaine privé de l'État en Afrique francophone, conçoit le droit foncier comme un outil au service de l'intervention étatique et de la sécurisation juridique des colons (puis des élites nationales) et exclut la majorité de la population de l'accès au droit et à la pleine citoyenneté. À l'inverse, les cadres légaux des pays industrialisés (y compris le Code civil français), parce qu'ils font face à des situations foncières complexes issues de l'histoire, intègrent nécessairement une plus grande souplesse et diversité[42]. De ce point de vue, la problématique de la reconnaissance des droits coutumiers, largement travaillée au sein du Comité, n'est finalement qu'un cas particulier de la sécurisation des droits locaux dans un contexte où les droits fonciers sont complexes, superposés et/ou relèvent d'autorités locales.

[40] Le terme « des acteurs français » insistant sur le fait qu'il est porté par le comité et son réseau.
[41] Comité technique « Foncier et développement », 2009.
[42] Il est d'ailleurs significatif de constater que les Romains, inventeurs de l'arpentage, ne l'ont utilisé que pour délimiter les domaines attribués aux vétérans dans leurs colonies, et non pas pour les terres paysannes. Gérard Chouquer, communication personnelle.

Cette seconde expertise collective s'est donc déroulée dans un contexte très différent. La dynamique collective était rendue plus complexe du fait d'un Comité aux membres plus nombreux, de leur participation moins régulière et du clivage entre un « noyau dur » ruraliste africaniste et les nouveaux venus spécialisés dans l'urbain. Ainsi, les membres ne partageaient plus un seul et même champ de référence tandis que l'élargissement géographique rendait encore plus difficile l'élaboration d'un discours faisant sens à cette échelle. Mettre en avant la question des politiques foncières demandait de construire un discours sur ce que représentait une telle politique dans un contexte de pluralité des normes, au-delà de ses dimensions techniques, sans qu'il soit possible de s'appuyer sur une littérature partagée. Ce double élargissement a obligé à effectuer un saut dans l'échelle d'analyse, saut qui s'est avéré productif au sens où il a permis un décloisonnement rural/urbain. Il a également suscité une montée en généralité. Il a aussi permis de formuler une problématique des questions de politique foncière en termes d'enjeu de gouvernance mais qui, à mon goût, est restée inachevée.

2.4 Les avantages d'un positionnement dans une structure « opérationnelle »

Le rôle que j'ai joué dans ces processus (en tout cas le premier) n'était pas celui d'un expert du sujet à qui l'on demande son analyse du problème, ce qu'Isabelle Théry (2005 : 320) appelle une « expertise d'engagement » où « un spécialiste est mandaté à la fois pour proposer une analyse scientifique, établir un diagnostic et s'engager sur des propositions pour l'action (réformes juridiques, réformes des politiques publiques) ». C'était davantage sur le contenu que je travaillais, ayant un rôle d'organisation des questionnements, d'animation du débat, de rédaction progressive par versions successives d'une synthèse recevable par le Comité technique, le tout étant conduit sous le regard vigilant et exigeant de ses membres. C'était aussi un rôle pratique de structuration du processus, d'interface avec les chercheurs mobilisés, d'élaboration de comptes rendus de réunions restituant les débats et marquant l'avancée de la réflexion, d'édition scientifique des textes reçus et de préparation des ouvrages collectifs issus de l'expertise. Sur le contenu, cela nécessitait d'un côté une bonne capacité d'analyse et de synthèse, et de l'autre une pluridisciplinarité et un ancrage socio-anthropologique fort[43].

De nombreuses expertises collectives, comme celles de l'IRD, sont menées par des chercheurs académiques. Être positionné dans une structure financée par contrats a pour inconvénient de devoir, plus qu'un chercheur académique, mesurer son temps et son investissement à hauteur de ce qui est financé[44]. Mais, inversement, le volume de temps prévu est défini, contractualisé, financé. Il est intégré au programme d'activités et – pour autant que le chantier soit suffisamment important qualitativement et quantitativement pour être classé prioritaire – le chargé de programme Gret peut s'y mobiliser, sans avoir les contraintes des activités quotidiennes des enseignants et des chercheurs. Rétrospectivement, on peut dire qu'il y a eu un double avantage :

– alors que les chercheurs « observateurs » ont fréquemment du mal à décliner les implications opérationnelles de leurs analyses, mon expérience de la pratique du développement m'a permis de faciliter le dialogue entre chercheurs et praticiens, à la fois en reformulant les questions de ces derniers en des termes plus rigoureux du point de vue des sciences sociales et, inversement, en déroulant les fils de raisonnement depuis les analyses socio-anthropologiques jusqu'aux questionnements sur les stratégies opérationnelles ;

[43] Progressivement complété par un important investissement dans la littérature anthropologique sur le foncier.
[44] En l'occurrence, il est clair que ces expertises ont supposé un investissement de ma part allant bien au-delà de ce qui était facturé...

– j'ai pu m'appuyer sur l'organisation administrative du Gret, d'une part grâce à une chargée de mission pour l'administration des réunions et la prise de notes en doublon en vue des comptes rendus de réunions, et d'autre part grâce à un secrétariat efficace.

3. Une recherche inscrite dans des collectifs élargis et ancrée dans les problèmes de société

Dans ces deux types de recherches, « l'utilité sociale » ne tient pas tant au fait de répondre à une « commande » de la part de décideurs qu'au choix des objets et des questionnements. Ceux-ci sont certes pour partie définis par les financeurs : les projets de recherche INCO-DEV doivent par exemple rentrer dans des problématiques définies par les appels à propositions et le thème des « droits délégués » a été choisi par le Comité technique « Foncier et développement ». Pour autant, la définition précise des objets et la façon de les problématiser ne sont pas prédéfinies : les termes de références des appels à proposition INCO sont assez larges, le choix du thème des « droits délégués » a été négocié et la façon de le construire, scientifiquement et méthodologiquement, est restée totalement libre. La « demande » est pour moitié définie par les financeurs de la recherche et en partie construite par les chercheurs du fait de leur connaissance des situations et des enjeux. Le projet est défini au croisement des deux perspectives par le dialogue entre acteurs relevant de ces deux sphères et par le fait que certains acteurs, à l'interface des deux mondes, connaissent l'un et l'autre et sont capables d'assurer une traduction des questionnements et des savoirs d'un langage dans l'autre, d'un ensemble de références dans l'autre.

Le fait de répondre à des enjeux politiques ou de développement amène à déplacer la façon de formuler les questionnements, intégrant des dimensions politiques et institutionnelles. Lorsqu'elle veut tenter de répondre à des problèmes complexes, « la recherche n'est pas une démarche extérieure aux réalités qu'elle prétend étudier : elle s'engage dans des dispositifs rassemblant des chercheurs avec les autres agents impliqués dans lesquels se rencontrent à la fois des connaissances scientifiques, des connaissances techniques formalisées et des savoirs tacites ainsi que des normes qui régissent les rapports des hommes entre eux et avec leurs institutions […]. Ainsi, la recherche sur de telles questions ne peut esquiver un engagement avec d'autres corps professionnels, qui ont d'autres objectifs – politiques, économiques, sociaux –, d'autres préoccupations et contraintes, d'autres urgences et d'autres rythmes ainsi que, souvent, d'autres intérêts, normes et valeurs que celles des chercheurs, quelle que soit leur discipline. Ainsi, les problématiques dites "d'aide à la décision" mêlent bien des chercheurs, produisant des modèles et des outils, et des acteurs qui instrumentent ceux-ci, en situation, pour résoudre leurs propres problèmes. C'est une autre conception et une autre pratique des rapports sciences/sociétés qui se sont ainsi progressivement construites […]. Ainsi, les chercheurs reconnaissent être de plus en plus impliqués eux-mêmes dans l'élaboration de la "demande sociale" à laquelle ils se proposent de répondre » (Hubert, 2005 : 135-136).

Outre leur apport en termes de connaissances, l'un des enjeux de telles recherches est de contribuer à l'évolution des cadres de pensée de l'action publique en rendant disponibles et accessibles des problématisations plus pertinentes ou prenant mieux en compte les dynamiques sociales, et en les alimentant par des connaissances scientifiques pertinentes sur les dynamiques sociales et économiques. Cela a amené logiquement à :

– construire les objets dans une logique d'interdisciplinarité, entre sciences sociales et sciences de la nature ou au sein des sciences sociales, du fait que les « problèmes » sont par nature complexes et transversaux aux découpages disciplinaires, ainsi qu'aux sous-champs disciplinaires (Hubert, 2005) ;

– mettre un accent sur la synthèse et la montée en généralité, là où la dynamique scientifique met l'accent sur l'empirisme et la spécificité des cas, au risque finalement d'un certain éclatement des savoirs ;
– intégrer une réflexion sur les modalités de restitution des résultats sous des formes accessibles aux différents acteurs concernés (publications, notes de synthèse, ateliers, etc.).

Ce dernier point part d'un double constat :

– les écrits académiques sont difficilement accessibles pour les acteurs de l'action publique, tant physiquement (les revues sont moins connues et accessibles que les ouvrages) qu'intellectuellement (langage, longueur, etc.) ;
– communiquer avec des non-chercheurs n'est pas la même chose que communiquer avec des pairs. Ce qui est important et ce qui l'est moins, ce qui va de soi et ce qui doit être rappelé et explicité, le recours aux concepts, la mise en intrigue et la démonstration sont autant d'éléments qui ne relèvent pas des mêmes logiques.

Dans cette conception, la recherche est bien orientée par les acteurs de l'action publique. Elle cherche à apporter des réponses à des problèmes que ces derniers se posent ou que les chercheurs considèrent comme importants. Ceux-ci travaillent leurs façons de problématiser et de restituer les résultats. Pour autant, le critère de jugement sur ce type de recherches ne peut pas être l'influence effective qu'elles pourraient avoir sur l'action publique : le changement dans l'action publique suppose de multiples médiations et réappropriations, qui sont au-delà du rôle et de la responsabilité du chercheur. Une fois les résultats publiés et mis à disposition, ce dernier n'a plus guère de prise sur la façon dont ils sont appropriés, détournés, marginalisés ou instrumentalisés[45]. Selon moi, le critère de jugement sur ce type de recherches est double : il porte à la fois sur la pertinence et la qualité de la connaissance produite (ce qui est le cas de toute recherche) et sur son accessibilité (tant physique qu'intellectuelle) pour des non-chercheurs. Cela suppose un effort particulier en termes de mise à disposition, de restitution tant orale qu'écrite, selon des formes cohérentes avec les publics ciblés. Écrivant et communiquant essentiellement à destination de leurs pairs, les chercheurs académiques n'ont pas toujours la sensibilité ou les savoir-faire nécessaires à la communication de leurs résultats pour un public de non-spécialistes, pourtant essentielle pour que la recherche puisse être utile. Ce souci de restitution a des incidences sur la façon de concevoir et de mener les projets de recherche. Il doit être explicitement intégré aux objectifs et à la programmation. Aux contraintes de temps investi dans la recherche – contraintes inhérentes aux structures vivant de contrats et finançant les salaires à partir de ces contrats, et dans lesquelles le travail de synthèse, rédaction, publication doit lui-même être financé – s'ajoute cette exigence d'utilité sociale de la recherche. Cette dernière accroît la contrainte de financement du travail. Elle se paie fréquemment au prix d'une sous-valorisation académique des résultats des recherches.

De plus, ces projets finalisés peuvent accentuer les classiques « procès en paternité » sur la production des concepts et des analyses. En effet, dans tout collectif de chercheurs, concepts et analyses sont en partie coproduits à travers les échanges, les débats lors des ateliers, etc., même si l'un ou l'autre s'en « empare » de façon plus ou moins poussée pour les formaliser et les publier. Dans une recherche collective mobilisant des chercheurs académiques, chacun a ses propres terrains et données et travaille les concepts qui lui paraissent pertinents. Dans des projets finalisés qui mobilisent des collectifs composés de chercheurs académiques engagés

[45] Dans le travail social en France aussi, « les usages de cette production, pourtant essentiels, restent parfois obscurs et incontrôlés. Qu'il s'agisse d'un rapport ou d'une recherche-action avec préconisations, le chercheur a bien souvent le sentiment que ce travail n'est en fait pas réutilisé, pas lu, ou aussitôt rangé dans un tiroir, voire même qu'il est instrumentalisé à des fins de légitimation ou de caution pour des décisions antérieures qu'il ignore » (Fourmaux, 2007).

dans la durée sur des terrains et de chercheurs/praticiens plus centrés sur l'animation scientifique, la problématisation et la synthèse, la paternité peut être encore plus complexe à identifier. Notamment, lorsqu'elle résulte d'échanges entre des chercheurs ancrés dans leurs terrains et un ou plusieurs animateur(s)/synthétiseur(s) apportant essentiellement une valeur ajoutée intellectuelle et un effet de distanciation.

II. « SOCIOLOGISER » LES CADRES DE PENSÉE DE L'ACTION

« On se soucie très rarement de l'accompagnement de l'information anthropologique dans l'univers de la décision, or dans ce cas, peut-on parler d'application ? » (Baré, 1995a : 13). Les recherches académiques en sciences sociales sont le plus souvent peu accessibles aux praticiens. De nombreuses recherches « appliquées » menées par des chercheurs académiques sont en réalité des recherches fondamentales sur des sujets commandités de l'extérieur, restituées sous des formats de type académique. Aussi passionnants et pertinents que soient leurs résultats et leurs conclusions, ils sont difficilement appropriables par les acteurs de l'action publique, faute d'une articulation suffisante entre questions de recherche et questions opérationnelles, faute de traduction entre univers de pensée. Comme le note Olivier de Sardan (2004b), « il manque donc malgré tout un chaînon entre nos études et leurs préoccupations opérationnelles ».

De nombreux chercheurs distants vis-à-vis de l'action supposent implicitement qu'il suffit que les praticiens lisent les travaux de recherche pour que percolent les cadres d'analyse, les concepts et les résultats de sciences sociales et que se réalise « cette incorporation malaisée d'un savoir anthropologique à l'action sociale, en laquelle peut sembler consister la question de l'application de l'anthropologie » (Baré, *op. cit.* : 14). C'est oublier que les façons d'agir sont structurées par des cadres cognitifs, par des représentations qui constituent des « lunettes » permettant de lire et de donner sens à un monde complexe. Mais, parce qu'elles simplifient aussi les réalités pour les rendre intelligibles, elles constituent en même temps des filtres sélectionnant certaines dimensions, grossissant certains éléments et laissant d'autres dans l'ombre. Les praticiens ont bien sûr, à des degrés variables selon les individus, une sensibilité aux questions sociales et politiques, une empathie vis-à-vis des personnes avec lesquelles ils travaillent. Certains ont une fibre sociologique très développée, d'autres ont fait des sciences sociales pendant leurs études. Pour autant, et ceci est normal et inévitable, les représentations des praticiens sont marquées à la fois par leur culture professionnelle et disciplinaire (agronome, urbaniste, spécialiste de la microfinance, etc.) et par une « culture développementiste » largement a-sociologique[46], qui revient souvent à « techniciser le social » (Li, 2011), à dépolitiser les enjeux (Ferguson, 1990) et qui biaise, à des degrés variables, la compréhension des dynamiques sociales ou des enjeux des interventions.

S'il est vrai que la méconnaissance des réalités ainsi que la sous-estimation des enjeux sociaux et politiques liés aux interventions sont une cause récurrente d'échec, s'il est vrai que cette récurrence tient pour partie à cette « culture développementiste », alors, pour agir différemment, il faut aussi penser et lire les réalités autrement, prendre de la distance par rapport à certains éléments de cette culture développementiste, mettre en perspective l'intervention dans

[46] Sur la gestion des ressources naturelles par exemple, voir Lavigne Delville, 2006.

une lecture élargie de ses enjeux dans l'espace national et local, pour ensuite penser les stratégies et les pratiques en fonction de ces nouveaux questionnements[47].

Jeune agro-économiste, je n'avais guère de sensibilité sociologique. J'ai moi-même expérimenté, lors de ma progressive conversion à l'anthropologie, ce que signifie en pratique ce que les sociologues appellent la « rupture épistémologique », le changement de perspective entre les grilles de lecture du social qu'ont les individus du fait de leur expérience personnelle et de leur sensibilité, et les grilles de lecture liées à une perspective scientifique[48]. Un questionnement d'agro-économiste permet de comprendre les stratégies paysannes, mais pas les rapports lignagers, les logiques de la migration (qu'on aura tendance à considérer comme une conséquence négative d'une crise agraire et non comme une logique en soi), les recompositions des pouvoirs locaux liées aux associations. Apprendre à « socio-anthropologiser » mon regard à partir d'une conception du monde pas vraiment structurée, plutôt naïve et fonctionnaliste, et à me détacher des visions développementistes sur les sociétés locales, les organisations et le consensus, m'a demandé un véritable travail et a nécessité d'opérer une rupture – en tout cas des déplacements de regards – dans mes façons de penser et de lire les réalités que j'avais pratiquées pendant mes années au GRDR. Commencé pendant les deux années de capitalisation d'expérience au GRDR, et réalisé en grande partie durant ma thèse (alors qu'un étudiant en sciences sociales le fait au cours de ses premières années d'études), ce travail personnel m'a sans nul doute rendu sensible à la question de la recevabilité des analyses socio-anthropologiques pour des praticiens non-anthropologues, ainsi qu'aux conditions de l'incorporation de perspectives socio-anthropologiques dans la pratique du développement. Le fait que, au GRDR comme ensuite au Gret, j'ai toujours été engagé dans la pratique et en dialogue permanent avec des praticiens, m'a conduit à faire de l'accompagnement de l'information anthropologique une dimension à part entière de ma pratique, sous deux angles principaux : les expertises et l'accompagnement de capitalisations d'expériences.

1. Expertises et appui à des projets et politiques de développement

Le système d'aide génère un grand nombre d'études et d'expertises, déclinées en études préalables et de conception de projet, études de supervision, d'accompagnement ou d'évaluation, appuis méthodologiques, etc. Un troisième rôle que j'ai joué au Gret, plus « opérationnel », a consisté à réaliser des missions d'expertise ou d'appui méthodologique à des projets de développement de terrain, que ces derniers soient menés par le Gret ou par d'autres organisations (dans les deux cas, essentiellement financés par l'aide française), ou encore à élaborer des politiques. Globalement, la situation d'expertise consiste à mobiliser, sur mandat, des savoirs acquis antérieurement ou produits pour l'occasion afin d'éclairer un problème ou faciliter une décision. Initialement mobilisé pour ses connaissances propres, l'expert est de plus en plus sollicité pour animer un processus de débat, impliquant parfois les acteurs concernés. Il passe ainsi « de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix » (Lascoumes, 2002), ou du moins à la mise en débat et à l'élaboration collective des analyses et des choix. Je discuterai ici deux cas. Le premier porte sur ce que j'appelle une « expertise d'accompagnement », au sens où elle ne vise pas à définir l'action ou à porter un

[47] L'évolution des cadres de pensée est une condition nécessaire mais évidemment non suffisante : les logiques institutionnelles auxquelles sont soumis les praticiens et les contraintes du financement structurent aussi fortement le champ de possibles, et les praticiens en font quotidiennement l'expérience. Mais, pour savoir mobiliser les marges de manœuvre et se battre contre ces règles du jeu parfois perverses, il faut en mesurer les limites.

[48] Bourdieu, Chamboredon et Passeron, 1983 (1968). Ces auteurs ont une conception très tranchée de cette « rupture » : pour eux, les individus sont forcément largement aveugles sur les déterminants sociaux auxquels ils sont soumis. La réalité est évidemment moins tranchée.

jugement sur elle – contrairement à une étude de faisabilité ou une évaluation[49] –, mais à apporter des repères pour les acteurs du projet. Le second, quant à lui, concerne un appui à la formulation de politiques.

1.1 Expertise d'accompagnement et recherche appliquée

Les expertises d'accompagnement correspondent à des demandes qui portent, selon les cas, sur la connaissance des situations locales et/ou sur la production de cadres d'analyse et de repères méthodologiques pour traiter une question nouvelle ou mal maîtrisée par l'équipe du projet. Ces expertises peuvent être techniques (quels sont les flux hydriques et les sols ? Peut-on faire des aménagements sur ces bas-fonds ? Comment dimensionner la capacité d'une adduction d'eau potable ?) ou d'ordre sociologique et institutionnel (quels sont les enjeux fonciers des aménagements de bas-fonds ? Quel cadre institutionnel pour la définition des projets locaux de développement ?).

Les questionnements à la base de la demande d'expertise sont plus ou moins précis et pertinents, selon la maîtrise qu'ont les commanditaires du sujet. À cause du faible nombre de sociologues ou d'anthropologues dans les institutions d'aide, ces questionnements sont le plus souvent formulés dans des logiques développementistes. Les attentes portent sur des résultats simples, directement utilisables. Discuter les attentes et reformuler ces questionnements en termes socio-anthropologiques est une étape préalable, qui n'est possible que lorsqu'il y a en amont interconnaissance et relation directe. La capacité de l'anthropologue à y répondre dépend d'un ensemble de facteurs. Par définition, une expertise suppose de mobiliser, sur un temps souvent trop court pour une véritable recherche, une somme de compétences acquises auparavant et ailleurs. Un travail sérieux est cependant possible dans un temps relativement court, dès lors que l'on peut mobiliser, dans des proportions variées, des compétences préalables dont l'expert ou l'équipe d'experts ne disposent souvent qu'en partie et qui se compensent partiellement l'une et l'autre. Ces compétences sont au nombre de quatre :

- une connaissance préalable de la zone et des sociétés en question ;
- une capacité de problématisation et de conceptualisation autour de la question posée ;
- une connaissance de situations voisines ou apparentées ;
- une capacité d'enquête.

La capacité de problématisation, c'est-à-dire la façon de construire et de poser la question, peut supposer une compétence préalable sur le sujet ou de prendre le temps de se plonger dans la littérature existante afin de mobiliser les concepts et les catégories d'analyse pertinentes. Ainsi, un anthropologue généraliste sur une zone donnée n'aura *a priori* pas forcément les clés pour analyser les enjeux fonciers des aménagements de bas-fonds s'il n'a pas spécifiquement travaillé les questions foncières. Dans le cas d'un projet de microfinance à Madagascar[50], situer socialement les clients, comprendre les logiques de gestion de la trésorerie et du recours au crédit supposait de situer socialement les clients au sein des unités familiales et d'analyser leurs stratégies de réponse aux crises alimentaires. Il s'agissait de comprendre leur responsabilité dans la reproduction économique et sociale, leurs objectifs économiques et les ressources dont ils disposaient[51]. Or, cela nécessite de mobiliser les concepts de l'anthropologie économique, discipline qui n'est guère plus enseignée et que ne maîtrisent plus les jeunes socio-anthropologues.

[49] Sur les évaluations, *voir* Lavigne Delville, 2016.
[50] Lavigne Delville, 2010c, *op. cit.*
[51] Lavigne Delville, 1989. Pour la discussion dans le cas de Mahavotse, voir Lavigne Delville, 2012b.

Avec des contraintes de temps plus ou moins fortes, il s'agit ensuite de construire un questionnement et de dérouler une démarche d'enquête, d'analyse et de restitution des résultats. Je prendrai ici comme exemple une étude pilotée par la Direction scientifique du Gret à la demande d'un projet. L'équipe du projet de micro-réalisations en milieu urbain[52] (PMRU II) à Brazzaville s'interrogeait sur les causes du non-paiement par les populations du cofinancement qu'elles étaient censées apporter aux projets alors que ces derniers avaient été préparés avec leur appui. Bien que Brazzaville sorte à cette époque de la guerre civile, l'hypothèse du chef de projet était que la pauvreté n'était pas une explication suffisante, argumentant autour de la relative faiblesse de la cotisation individuelle (« quand on voit ce qu'ils cotisent à la messe ou le prix d'une bière ! »). Le travail préalable à l'enquête de terrain a consisté à problématiser la question du non-paiement en identifiant, à partir d'expériences antérieures et de la littérature, différentes causes *a priori* possibles. Il a identifié plusieurs facteurs, tels que le manque de ressources, la logique rentière par rapport aux projets, le manque de confiance dans le projet ou de transparence dans l'utilisation de ces sommes, les problèmes d'action collective et de légitimité des associations porteuses des projets, le sentiment que ces infrastructures devaient être prises en charge par l'État, etc. Ces données ont favorisé l'émergence d'un questionnement élargi permettant de conduire des enquêtes inductives pour faire émerger la variété des interprétations locales[53].

Réalisée par Véronique Dorner, l'enquête a montré qu'il n'y avait pas d'explication unique. Au contraire, nous étions en présence d'un faisceau de raisons, d'importance variable selon les cas et qui renvoyaient à trois grands ensembles (*cf.* figure n° 1 page suivante) :

– le contexte socio-économique et politique de Brazzaville et des quartiers (la pauvreté urbaine, le contrôle social par l'appareil d'État, les mauvaises expériences antérieures des cotisations ; etc.) et, en amont, les rapports à l'État et au bien public ;
– le projet, son dispositif organisationnel, ses règles du jeu (la transparence des procédures, la façon de définir les montants d'autofinancement, etc.), eux-mêmes en partie déterminés par les procédures de l'Union européenne ;
– les micro-réalisations, leur pertinence et leur utilité pour les populations, la qualité des travaux.

Cette enquête a nuancé l'argument de la pauvreté en mettant en avant d'autres dimensions. Certaines d'entre elles étaient liées aux pratiques du projet, ce qui a permis d'identifier de possibles améliorations. En effet, l'enquête a surtout mis en évidence la question du rapport au projet : dans un contexte marqué par la méfiance vis-à-vis du développement et du système des cotisations, tel qu'il était pratiqué par l'administration et l'encadrement politique dans le pays, le souci de rigueur et de transparence du projet dans la collecte des cotisations était apprécié. Toutefois, de nombreuses personnes attendaient, de façon tout à fait légitime, de voir comment allaient se dérouler les réalisations avant d'accorder leur confiance aux animateurs.

Ceci met en lumière une contradiction essentielle, mais rarement mise en évidence par la recherche, au sujet de la durée des projets et des procédures : le phasage sur trois ans ne permet pas à une équipe projet de « faire ses preuves » et de capitaliser sur une relation de confiance. Travailler de façon sérieuse implique de passer du temps à définir les règles du jeu et à travailler avec les porteurs de projet. Or, en pratique, on ne peut conduire en trois ans que deux cycles de réalisations. Le projet s'arrête donc au moment où, ayant vu les animateurs à l'œuvre, testé la relation et jugé de la qualité des réalisations, les acteurs locaux peuvent choisir de s'y investir davantage.

[52] Projet mis en œuvre par le Gret sur financement de l'Union européenne.
[53] Dorner, Lavigne Delville et Barrau, 2006.

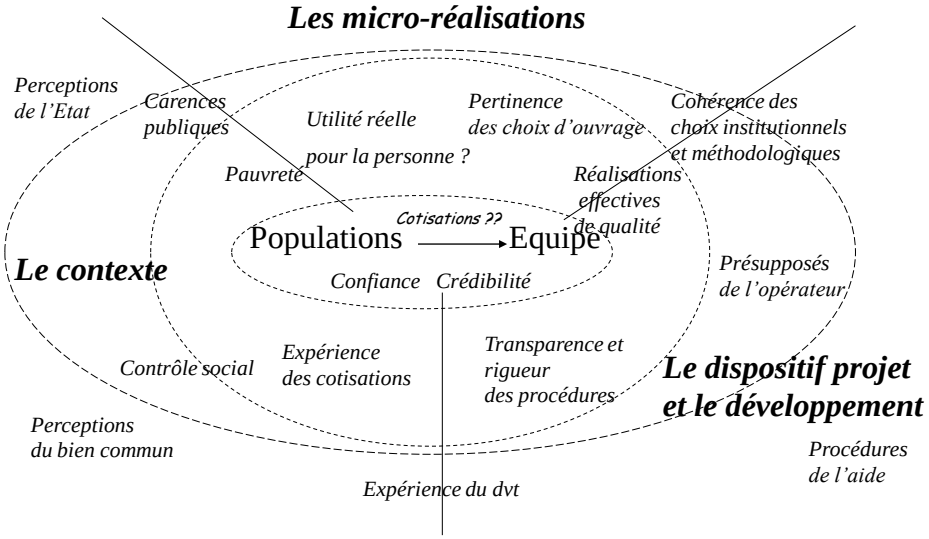


Fig. 1.
Les déterminants du paiement des cotisations au PMRU II (Brazzavillle)
(*élaboration personnelle*)

Lorsqu'elle met l'accent sur l'enquête de terrain, et non sur la simple synthèse des connaissances existantes, l'expertise d'accompagnement est finalement un exercice de recherche finalisé, plus ou moins contraint du point de vue des délais mais qui n'est pas radicalement différent de la recherche académique. Le caractère finalisé de l'enquête, et plus encore sa durée, obligent à une problématisation préalable qui nécessite une bonne connaissance du sujet pour être suffisamment pertinente. En fonction de la durée de l'enquête, la possibilité de faire émerger des questionnements nouveaux, d'une part, et le degré de « saturation » des données[54], d'autre part, seront ou non suffisants pour alimenter l'action opérationnelle, dont les résultats permettront ultérieurement de confirmer ou nuancer cette interprétation. Dans une logique « appliquée », le temps ne permet pas toujours d'arriver à des résultats totalement démontrés par rapport à des exigences académiques, mais le fait de partir d'un problème pratique – ou d'une question issue de la pratique – a l'avantage d'inciter à ne pas s'enfermer dans un schéma *a priori* explicatif. En fonction de leurs cadres théoriques, les chercheurs académiques peuvent en effet avoir tendance à privilégier ce genre de schéma : le projet comme imposition de logiques, le refus de payer comme résistance face aux incuries de l'État, etc. Au contraire, partir d'un questionnement ouvert permet de problématiser de façon plus large et de faire émerger des axes d'interprétation variés, comme on l'a vu dans le cas des cotisations à Brazzaville. Loin de se limiter à répondre à des questions précises (comment améliorer les cotisations ?), cette façon de concevoir et de mener une expertise d'accompagnement permet de poser des questions à différents niveaux, de faire émerger de nouvelles interrogations (les

[54] C'est-à-dire le fait que de nouvelles enquêtes n'apportent plus guère d'éléments nouveaux, ce qui est un des critères de validité des résultats d'une recherche qualitative (Olivier de Sardan, 2008).

conditions de construction de la confiance envers un projet dans un contexte de méfiance) et de mettre au jour certaines logiques globales de l'aide. Elle enrichit le cadre d'analyse des praticiens en leur permettant d'intégrer de nouveaux éléments de connaissance des situations d'action ainsi que des variables qu'ils n'avaient pas forcément pris en compte (par exemple, la façon dont l'expérience historique des populations par rapport au système des cotisations marquait leur appréhension du projet du Gret).

Dès lors que les équipes des projets, qui ont une connaissance pratique du terrain et des acteurs, sont ouvertes au questionnement, ce type d'expertise peut être très productif pour faire évoluer les pratiques. Partir du questionnement des praticiens, même pour le reformuler en le déplaçant ou en l'enrichissant, témoigne que le chercheur le prend au sérieux et permet de mobiliser le savoir empirique qu'ils ont accumulé sans toutefois toujours disposer des clés d'analyse et d'interprétation pour lui donner sens. L'enquête mobilise des analyses anthropologiques, non pas de façon abstraite mais en s'appuyant sur des exemples connus par les agents, de façon plus concrète et convaincante.

L'intégration des résultats par les praticiens, ainsi que le déplacement de leurs cadres d'analyse, seront d'autant plus aisés que le chercheur ne mènera pas sa recherche de façon indépendante. Il travaillera au contraire en dialogue régulier avec eux, mobilisant de façon réflexive leur connaissance pratique (en la triangulant, bien sûr) et en discutant régulièrement de ses observations et questionnements, de façon formelle (réunions de restitution intermédiaire) ou informelle[55]. Outre le gain en termes de connaissances, lié à la mobilisation des savoirs accumulés par les praticiens, un tel dialogue favorise la construction progressive d'une intercompréhension grâce à la prise en compte par le socio-anthropologue des cadres de pensée des praticiens et des contraintes pour l'action qu'ils subissent et, parallèlement, l'intégration par les praticiens de questionnements et d'analyses qui ne leur sont pas forcément familiers.

Au-delà de l'intégration de ses résultats dans les cadres d'analyse des praticiens, l'expertise d'accompagnement ne sera productive en termes d'évolution des pratiques que si les agents de développement savent comment l'utiliser. Autrement dit, il s'agit de faire le lien entre ces cadres d'analyse et les résultats d'un côté, et leur pratique professionnelle de l'autre. Se pose alors un problème de traduction d'un système de sens à un autre. Cette étape ne se fait pas spontanément, et ce d'autant moins facilement que l'étude anthropologique remet en question les hypothèses de base et les habitudes de travail des équipes, et les déstabilise. Trop souvent, le chercheur académique s'arrête à des constats[56] que les équipes des projets ne savent pas utiliser et ont tendance à laisser de côté. Ce genre de traduction suppose un travail spécifique pour décliner les implications pratiques des conclusions de l'étude qui peuvent, selon les cas et de façon non exclusive, concerner la conception de l'action, les démarches ou les méthodes. Si, pour différentes raisons – entre autres de sens sociologique et de capacité à conceptualiser des stratégies d'action –, l'équipe du projet et ses appuis n'ont pas les capacités à procéder à cette traduction, l'intervention d'acteurs d'interface capables de l'assurer est nécessaire. Acteurs que j'ai appelé des « chaînons manquants institutionnels » (*id.*). C'est en grande partie le rôle que j'ai joué à la Direction scientifique du Gret : le fait d'être suffisamment informé des logiques de l'action m'a permis d'amorcer ce rôle de traduction. Il s'agissait d'animer un débat avec les équipes sur l'étude et ses implications pour identifier les pistes stratégiques issues

[55] Lavigne Delville, 2008.

[56] Éventuellement complétés par des « recommandations » avec lesquelles il est mal à l'aise et qu'il ne saurait pas lui-même comment mettre en œuvre de façon concrète.

de l'étude et les développer en orientations méthodologiques. Amorcer ce travail de traduction rend plus aisée l'appropriation des résultats par les équipes, qui peuvent identifier de nouveaux leviers d'action en dialoguant avec le chercheur et mobiliser leur savoir-faire opérationnel.

Le champ des possibles pour ces nouveaux leviers n'est évidemment pas infini. Une part des problèmes identifiés ou des évolutions souhaitables se situe au-delà des possibilités de l'équipe (la durée des projets, la définition du pourcentage d'autofinancement demandé, etc.). S'il veut être efficace, le travail d'identification des leviers d'action doit prendre en compte les contraintes de l'action, en termes de temporalité (on ne remet pas tout en cause à six mois de la fin), de contraintes contractuelles et institutionnelles. Faute de quoi, les équipes sont laissées dans une situation de *double bind* psychologiquement ingérable, qui incite au rejet de l'étude ou à la mise à l'écart de ses résultats. Il est conseillé de tracer des pistes d'action ajustées pour chaque niveau : court terme, moyen terme ou pour un futur projet, pour la réflexion globale sur l'aide et ses mécanismes. Cela permet de sérier le champ des possibles et de donner des points d'appui pour rebondir sans s'enfermer dans une vision étroitement utilitariste.

1.2 Expertises en appui aux politiques : la réforme foncière rurale au Bénin

Contribuer à la définition de stratégies d'action pour la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques est une forme d'expertise très différente. Le savoir socio-anthropologique accumulé existe, en toile de fond, mais l'objet du travail porte sur d'autres objets. Je prendrai ici le cas de mes interventions sur la politique foncière rurale au Bénin, sur laquelle j'ai été mobilisé à plusieurs reprises entre 2002 et 2007.

Démarche de formalisation des droits fonciers locaux censée fournir une « photographie » des droits existants, les Plans Fonciers Ruraux (PFR) ont été importés de Côte d'Ivoire et expérimentés dans deux projets successifs cofinancés par l'aide française depuis 1992[57]. Il s'agissait de lutter contre l'insécurité foncière en identifiant et en cartographiant les droits sur la terre « tels qu'ils font consensus à l'échelle locale ». En une dizaine d'années, cette démarche a été expérimentée, des outils et méthodes ont été plus ou moins stabilisés et des compétences ont été acquises. En 2002, un avant-projet de loi avait été préparé sous l'égide d'un comité interministériel d'experts béninois. S'appuyant sur les PFR, cette nouvelle politique foncière rurale représentait une véritable révolution juridique potentielle au sens où elle rompait avec le principe de domanialité et le primat de l'immatriculation foncière, à la base des politiques foncières depuis l'époque coloniale. L'avant-projet de loi basculait les terres « objets de droits établis ou acquis selon les normes et plus largement les pratiques locales » dans les terres « privées ». Il reconnaissait aux villages le droit de définir leurs règles de gestion des ressources naturelles. Il mettait en place un dispositif communal de gestion foncière articulant niveau communal et villageois. Il définissait un nouveau statut juridique, le « certificat foncier », formalisant les droits identifiés grâce aux PFR. À l'occasion d'un séminaire coorganisé à Ouagadougou (Burkina Faso) sur la sécurisation des producteurs ruraux, l'équipe du projet responsable de la préparation de loi m'avait demandé de les aider à préparer un « schéma d'actions » pour la mise en œuvre de la loi, dont elle espérait le vote prochain. En coordonnant une équipe pluridisciplinaire, il s'agissait de :

– préciser les mécanismes de la gestion foncière rurale telle qu'elle était esquissée dans l'avant-projet de loi ;
– définir les orientations à donner aux décrets d'application ainsi que le dispositif institutionnel nécessaire à une mise en œuvre effective sur le terrain.

[57] Sur les plans fonciers ruraux, voir Hounkpodoté, 2000 ; Chauveau, 2003.

Au sein du Comité technique, nous avions débattu à partir de l'expérience ivoirienne des PFR et des questions qu'ils soulevaient : intérêt de la recherche d'alternatives au modèle colonial et aux stratégies de privatisation des terres, questions sur la possibilité de « photographier » des droits locaux coutumiers ou néo-coutumiers, dynamiques et enchâssés dans les rapports sociaux, impacts sociaux des PFR, risques de manipulation et de remise en cause des droits lors des opérations d'enquêtes, etc. Les PFR ont ainsi des effets à la fois incertains et très contrastés selon les contextes socio-politiques et socio-fonciers dans lesquels ils sont mis en œuvre. Ils peuvent sécuriser certains acteurs au détriment d'autres. Cette sollicitation était l'occasion de rentrer dans le dossier béninois et de contribuer au passage du projet expérimental à son application politique, ce que la Côte d'Ivoire n'avait pas fait dans la loi foncière de 1998 (Chauveau, 2000 et 2002). La commande initiale portait sur une lourde mission pluridisciplinaire de quelques semaines pour définir le schéma d'actions. Conscient, grâce à ces réflexions antérieures, des ambiguïtés des PFR, d'une part, et de l'enjeu d'une appropriation du schéma proposé par les différentes institutions béninoises, d'autre part, j'ai négocié une refonte du processus. Il s'est étalé sur neuf mois avec différentes étapes de diagnostic et d'élaboration concertée des propositions, en intégrant une enquête anthropologique de terrain sur les pratiques des opérations PFR et leurs impacts locaux.

Mobilisant anthropologie du foncier et acquis de la réflexion sur les PFR, cette enquête devait nous permettre de comprendre les pratiques des agents des PFR au Bénin, de mettre en avant d'éventuels problèmes non pris en compte et de discuter de la question de la conception des droits. Confiée à Pierre-Yves Le Meur et Honorat Edja, en raison de leurs expériences de terrain au Bénin et de contraintes d'organisation du travail, cette étude[58] a confirmé l'intérêt que portaient globalement les paysans au PFR et montré que la démarche béninoise rencontrait les mêmes ambiguïtés qu'en Côte d'Ivoire. L'étude ethnographique des droits, ainsi que la description des modes d'accès à la terre et des prérogatives et devoirs qui y sont liés, se sont révélées très opératoires. Elles ont permis de bien caractériser les configurations foncières, et par la même occasion de poser les acquis et les impasses de la méthode d'enquête des PFR. Afin de rendre les résultats utilisables pour l'équipe du projet, nous avons beaucoup travaillé la restitution des enquêtes de terrain pour que ses acquis soient accessibles à des non-anthropologues et dans l'optique de proposer des axes précis d'amélioration de la démarche. D'abord, en explicitant pourquoi il était illusoire de penser que les PFR puissent faire l'impasse sur les autorités foncières et les besoins d'arbitrage d'une part, et sur les normes locales d'autre part, les droits identifiés ne prenant en effet sens que par rapport à ces normes. Ensuite, en proposant des axes de redéfinition de la méthode cohérents avec cette approche : introduire dans le diagnostic initial la question de la gouvernance foncière locale et l'identification, dans les termes locaux, des principales normes et des principaux modes d'accès à la terre, avec leurs caractéristiques ; revoir les grilles d'enquête pour intégrer un questionnement plus systématique sur l'origine et la nature des droits ; travailler les questions de transcription des droits pour éviter des distorsions trop fortes entre les déclarations des enquêtés et les registres ; revoir les procédures de validation de l'information, lors de la phase de publicité ; etc.

Fondée sur un questionnement socio-anthropologique sur la question des droits et de leur identification, et mobilisant les résultats récents de la recherche en anthropologie du foncier, cette enquête a permis de « mettre sur la table » les problèmes posés par la méthode. Une partie d'entre eux était d'ailleurs déjà identifiée par les plus expérimentés des chefs d'équipe du projet, qui avaient essayé d'y apporter des solutions pragmatiques. Mais, malgré le fait qu'ils

[58] Edja, Le Meur et Lavigne Delville, 2003.

aient déjà été pointés lors de l'évaluation du projet pilote en 1998, ces problèmes n'avaient jusque-là pas été réellement pris en charge.

Suite à cette étude, le projet a mené un processus de refonte de la méthodologie, reprenant largement les pistes proposées. Quatre éléments semblent avoir joué dans le fait que notre travail ait porté ses fruits[59] :

- le cadre conceptuel d'ethnographie des droits était très opératoire, rendant intelligibles les problèmes perçus par les équipes ;
- l'enquête approfondie s'est appuyée sur les équipes de terrain, tant pour les interroger sur leurs pratiques et leurs perceptions de ses effets que pour conduire des discussions et une restitution « à chaud » en cours d'enquête, facilitant ainsi une appropriation progressive des résultats par les équipes ;
- la restitution des résultats empiriques a été travaillée pour être accessible et convaincante tandis que la restitution orale, effectuée en présence de la coordination du projet et des chefs d'équipe, leur a permis de confirmer l'analyse ;
- le rapport ne se contentait pas de poser les problèmes mais il offrait un cadre conceptuel et des pistes opérationnelles suffisamment précises pour que les acteurs engagés dans l'action (du moins les plus expérimentés) puissent s'en saisir et travailler selon ses propositions.

Le travail que nous avons mené n'était pas une recherche anthropologique de terrain effectuée selon un cadrage et une problématisation académiques. Dans le temps court d'une expertise, il a plutôt consisté en une mobilisation sélective de concepts et de problématiques issus des acquis académiques de façon à éclairer des enjeux sous-estimés de la mise en œuvre des PFR. Comme l'explique Robert (2008: 327), « la mobilisation d'un savoir dans une procédure d'expertise ou sa transformation en "sciences de gouvernement " prend également la forme d'une sélection stratégique de ceux de ces concepts, hypothèses, et méthodes les plus en affinité avec les projets et dispositions de ses utilisateurs, sélection qui n'obéit pas aux mêmes règles et contraintes que celles du travail scientifique et peut parfaitement s'accommoder de raccourcis, d'inexactitudes ou d'incohérences » (*id.* : 327).

L'enjeu de cette étude dépassait largement le simple ajustement méthodologique dans la démarche d'enquête : en introduisant dans l'analyse des droits les questions de normes et d'autorité, qui englobent les droits identifiés et leur donnent sens, il s'agissait surtout de tenter de rompre avec une vision trop technocratique et positiviste de la formalisation des droits sur la terre[60] et d'introduire du « jeu » dans la démarche. Sans radicalement transformer les outils du PFR (enquêtes, certificats, comités villageois), c'était tenter de déplacer le *cadrage* sous-jacent aux PFR en promouvant une inflexion significative de la stratégie de sécurisation foncière. À partir d'une logique initiale d'enregistrement d'une « propriété foncière coutumière » pas toujours bien définie, il s'agissait de mettre en avant une conception de la « sécurisation foncière » en termes d'articulation des modes de régulation foncière coutumiers et étatiques. Prenant acte du pluralisme normatif[61] et de la légitimité des fondements locaux de la gestion foncière, une telle conception ne se donne pas pour unique objectif de normaliser les droits fonciers locaux et de les faire basculer dans un dispositif public d'administration foncière. Elle vise surtout à construire un cadre juridique et institutionnel public qui puisse sécuriser les pa-

[59] La mise en œuvre de ces nouvelles démarches au sein du projet « 300 PFR » financé par le MCA-Bénin a été problématique du fait de son ambition quantitative, des ambigüités de son positionnement et de l'insuffisante formation des équipes.

[60] Conception qui peut se résumer ainsi : « Les droits fonciers existent, ils relèvent d'une propriété de fait individuelle ou collective, les paysans les connaissent, il suffit donc de lever les limites des parcelles et d'identifier par enquête le propriétaire ou le gestionnaire de la parcelle. »

[61] C'est-à-dire le fait que plusieurs registres de normes, de droit, coexistent dans un espace donné.

trimoines familiaux vis-à-vis de l'extérieur, tout en restant suffisamment souple pour englober la diversité des configurations socio-foncières et des types de droits et permettre aux évolutions foncières de se faire à leur rythme[62]. Moyennant des assouplissements, les grands axes de la démarche PFR et de ses outils nous semblaient fournir des instruments possibles pour cela, là où les problèmes d'insécurité foncière et la pression du marché foncier justifiaient une formalisation des droits[63].

Cette étude ne formait toutefois qu'une part de l'expertise : son objectif principal consistait à proposer une stratégie pour la mise en œuvre de la future loi. Constituée de juristes, d'anthropologues et d'un géomètre, l'équipe était convaincue que l'enjeu était de construire un dispositif institutionnel durable, cohérent et viable d'un point de vue sociologique et juridique, fondé sur une prise en compte la plus juste possible de la nature des droits locaux et des enjeux de régulation foncière. Là où la tendance des responsables du projet était de raisonner en termes de projet et de réalisations concrètes avec des objectifs quantitatifs ambitieux, la stratégie impliquait de promouvoir une logique de politique publique pluri-acteurs et de mettre en priorité une perspective de construction institutionnelle. Elle impliquait aussi une construction parallèle des dispositifs institutionnels de mise en œuvre et des ressources humaines nécessaires.

Nous avons donc construit notre analyse et nos argumentaires en :

- centrant le raisonnement sur les dispositifs de gestion foncière et leurs conditions de viabilité dans la durée (intérêt des paysans, accessibilité et fiabilité, coûts et couverture des coûts, lisibilité des procédures d'enregistrement des mutations, etc.) et non sur la réalisation des opérations PFR qui ne sont qu'un *moyen* pour une telle gestion foncière effective (les enquêtes socio-foncières, les levés de parcelle, l'établissement des cartes et registres) ;
- insistant sur la nécessaire expérimentation de la gestion foncière communale, sur laquelle il n'y avait pas encore de références, ainsi que sur la cohérence du dispositif public de gestion foncière (supports cartographiques, articulations entre les différents statuts juridiques possibles des espaces, etc.) ;
- discutant les enjeux du changement d'échelle entre un projet pilote et une mise en œuvre dans le cadre d'une politique publique nationale, en particulier ceux de la construction des ressources humaines adéquates dans une logique d'apprentissage par la pratique ;
- posant la question du dispositif pour permettre une extension progressive des PFR en fonction de la demande, des moyens disponibles et des conditions de prise en compte des dispositions de la future loi par l'ensemble des acteurs concernés (services techniques, élus communaux, appareil judiciaire, etc.).

À travers la série des rendez-vous, entretiens, débats, ateliers et négociations avec les multiples parties prenantes (acteurs du projet, agents des différents ministères, structures d'appui à la décentralisation, etc.), il s'agissait de sortir des conceptions « projets » visant à instaurer une conception moins technocratique et plus sociologisée de l'action publique : s'investir dans la définition d'un « cadrage » et dans la façon de poser les problèmes en termes de politique publique ; changer d'échelle d'analyse et avoir accès aux dimensions politiques et institutionnelles de la réforme ; identifier les différentes controverses, luttes inter-institutionnelles, corporatismes, etc.

Ce débat de cadrage avec les porteurs de la réforme s'est télescopé avec une autre controverse, beaucoup plus fondamentale, à savoir une autre initiative de réforme foncière portée par une

[62] Lavigne Delville, 2010c.

[63] Sachant que, en termes de politiques publiques, la capacité à « instrumenter » et à mettre en pratique est un critère de choix, plus que la cohérence théorique ou politique des conceptions.

équipe béninoise sur financement américain, le MCA-Bénin. S'appuyant sur le ministère de l'Urbanisme et une logique d'immatriculation foncière[64], le MCA-Bénin mobilise les PFR non plus comme alternative à l'immatriculation mais comme moyen de la généraliser (Lavigne Delville, 2010a), position contradictoire avec les postulats initiaux des PFR et plus encore avec les évolutions que nous avions tenté d'impulser.

Autant l'étude de terrain sur les PFR se rapprochait d'une expertise d'accompagnement, autant le processus de définition du schéma d'action relevait d'une implication active dans l'arène des acteurs du foncier et les luttes d'influence qui s'y jouaient pour promouvoir une certaine conception. Elle consistait à négocier un cadrage en termes de politique publique entre des acteurs hétérogènes et en compétition pour le sens et les orientations de la réforme, son leadership institutionnel, les opportunités de rente, etc.

À ce niveau, il ne s'agissait plus de mobiliser sélectivement des concepts anthropologiques mais de recourir à l'expérience pratique des conditions de mise en œuvre de projets de développement et de construction institutionnelle de dispositifs[65], appuyée par quelques références en termes d'analyse des politiques publiques, sujet que je commençais à explorer à l'époque. Le travail que nous avons réalisé (Lavigne Delville, Bernard, Déguénon *et al.*, 2003) a été globalement bien reçu par les promoteurs des PFR, même si toutes les implications de la logique institutionnelle promue n'ont pas été acceptées par l'ensemble des parties prenantes.

Le bilan de cette expertise[66] en termes d'influence est cependant mitigé. Si elle a contribué à l'évolution des idées et en partie des pratiques des acteurs des PFR « historiques », au sens où les fiches d'enquêtes ont été refondues et des formations à destination des équipes foncières organisées sur cette base, elle n'a cependant pas réussi à inverser une conception du foncier qui demeure assez positiviste. Le cadre stratégique pour la mise en œuvre de la politique a été largement intégré par ces mêmes acteurs, qui ont pourtant insisté pour reprendre les opérations de terrain sans attendre que le cadre institutionnel soit totalement stabilisé : une logique de politique publique, une institution publique chargée de la mise en œuvre, un financement mixte issu d'un fonds commun alimenté par un pool de bailleurs et différents projets territorialisés. Le fait que nous ne soyons intervenus que sous la forme d'une série de missions ponctuelles n'a pas permis d'instaurer un dialogue dans la durée qui aurait été nécessaire – sinon suffisant – pour davantage travailler l'enjeu d'une réflexion institutionnelle poussée.

Le principal obstacle à l'appropriation des propositions est venu du télescopage avec le processus MCA, qui a de fait pris le leadership sur la réforme foncière béninoise. Fondé sur une logique de généralisation de l'immatriculation et de la propriété privée individuelle (et donc à l'opposé d'une stratégie d'articulation de modes de régulation foncière), le MCA a financé 300 PFR sur une logique projet, sans institutionnalisation d'un dispositif public de coordination et de mise en œuvre, sans que le cadre légal et réglementaire n'ait été stabilisé (ce qui a posé de nombreux problèmes pratiques) et sans qu'aucune attention ne soit portée aux enjeux de construction d'une gestion foncière communale. Les propositions de son Livre blanc, finalisé en 2010, prévoient la mise en place d'une institution publique chargée de l'immatriculation et des PFR, avec des démembrements dans toutes les communes, supprimant ainsi l'option de gestion foncière communale mise en avant auparavant. Elles prévoient également la transformation des certificats fonciers en Titres fonciers dans les cinq ans.

[64] Pour une analyse d'ensemble, voir Lavigne Delville, 2010b.

[65] La réflexion accumulée au Gret sur ce sujet, en particulier à travers la microfinance, a été très utile.

[66] Et celles qui ont suivi entre 2005 et 2010 (appui à la refonte des fiches d'enquêtes socio-foncières, appui aux projets de décrets, faisabilité du dispositif technique et financier d'appui aux communes pour la réforme foncière rurale et formation des équipes d'enquêtes socio-foncières).

Cependant, le Livre blanc reprend de nos propositions l'idée d'une institution publique chargée de la mise en œuvre de la réforme (là où le ministère de l'Urbanisme penchait au départ pour une prise en charge par l'administration foncière), tout en lui donnant un vocation plus large, ainsi que celle d'un financement par fonds communs pluri-bailleurs. Le télescopage du processus d'institutionnalisation de la réforme foncière rurale avec le processus de réforme globale conduit par le MCA-Bénin a ainsi induit des bifurcations de trajectoires, des remises en question et de longues périodes de conflits entre acteurs. La réforme a abouti à une reprise de la réalisation des PFR sur le terrain dans un cadre politique, institutionnel et méthodologique non clarifié, sur la base d'ambitions quantitatives incohérentes avec les ressources humaines existantes, le tout aboutissant à un pilotage à vue, à de sérieux problèmes de mise en œuvre et à des risques non négligeables de conflits futurs[67].

Cette série d'expertises m'a permis d'entrer au cœur de la fabrique des politiques, d'accéder à des arènes auxquelles le chercheur externe (comme le praticien de terrain d'ailleurs) ont difficilement accès et de mieux mesurer les différents enjeux politiques et sociaux des politiques publiques. Les controverses sur les divers statuts juridiques ou la finalité des PFR ne découlent pas seulement de ces querelles entre professionnels de spécialités différentes ou entre institutions concurrentes. Elles recouvrent aussi des débats politiques essentiels, mais implicites, sur le legs post-colonial, sur les rapports entre individus, entre groupes d'appartenance (familiaux ou ethniques) et État. Elles interrogent aussi la façon d'opérer la mise en cohérence des politiques sectorielles avec le cadre politique global dans un contexte de libéralisation économique et de démocratisation[68]. Elles touchent ainsi à des enjeux de « polity » (c'est-à-dire de contrat social, de façon de penser la société) et pas seulement de « policy » (de politique sectorielle, de façon d'organiser un secteur de la vie sociale). Les instruments des politiques publiques (ici le Titre foncier ou le certificat foncier rural) « sont autant de "théorisation(s) politique(s) implicite(s)" » (Lascoumes et Le Galès, 2005b : 27) et on ne peut comprendre les controverses sur les politiques foncières sans expliciter ces débats.

Pour mieux légitimer les options qu'elle propose, l'expertise tend à « faire apparaître la décision non plus comme le produit d'un choix en valeur ou entre des intérêts divergents, comme le fait d'un arbitrage et d'un arbitraire, mais comme une solution neutre et objective » (Robert, *op. cit.* : 313) devant donc être acceptée par tous. Mais c'est avant tout un effet de rhétorique, une façon de formuler le cadrage et de construire l'argumentation. Mais, en pratique, cette neutralité ne trompe pas grand monde : les enjeux politiques (en termes de luttes interinstitutionnelles, d'intérêts corporatistes, parfois en termes de vision du monde) n'en sont pas moins évidents pour les différents protagonistes. « L'effacement de la dimension conflictuelle de l'enjeu à traiter » résultant de « la "dépolitisation" qu'autorise l'expertise » (id. : 313) n'est que très partiel, ou seulement apparent. Les controverses et débats peuvent être virulents lors des ateliers. La mise en forme par les uns et les autres de leurs conceptions et intérêts sous-jacents dans un discours apparemment neutre, qui cherche à imposer sa cohérence par l'apparente rationalité et sa force de conviction, ne fait que très partiellement illusion pour ceux qui sont au fait des enjeux et de la structure des arènes. De même, l'expert n'est pas nécessairement neutre. « L'expertise, à travers les savoirs et techniques qu'elle propose, peut informer l'action publique en construisant non seulement les solutions mais aussi les problèmes, et même les situations dans lesquelles elle est sollicitée » (Robert, 2008 : 321), ou au moins tenter de le faire en s'engageant en faveur d'une certaine conception de la société, à partir d'un savoir spécifique.

[67] Lavigne Delville, 2015.
[68] Ce que le politologue Pierre Muller (Muller, 1990) appelle « l'ajustement global/sectoriel ».

2. Accompagnement de « capitalisations d'expériences »

Dans le cadre de la Direction scientifique du Gret, que j'ai fondée début 1999 à la demande du directeur de l'époque, Didier Pillot, et que j'ai dirigée pendant près de dix ans, j'ai exercé un quatrième rôle qui a porté sur l'accompagnement de praticiens dans l'analyse rétrospective de projets auxquels ils avaient contribué, ce que l'on appelle des « capitalisations d'expériences ».

Ce terme n'a pas de définition stricte et recouvre des modalités variées de mise en œuvre. À la suite de Pierre de Zutter (1994), on peut définir la capitalisation d'expériences comme « le passage de l'expérience à la connaissance partageable », autrement dit le processus par lequel une expérience ou un vécu sont mis à distance, analysés à partir d'une problématique donnée et partagés avec d'autres pour en rendre disponibles les enseignements (Villeval et Lavigne Delville, 2004). Le programme de capitalisation que j'avais conduit au GRDR était centré sur la connaissance du contexte et des dynamiques de la zone d'intervention[69], avec l'espoir (peu avéré) que cela induirait des changements de pratiques. Dans la conception que j'ai contribué à promouvoir au Gret, une capitalisation d'expérience consiste à produire, plus ou moins collectivement, une analyse rétrospective distanciée d'une action sur la base d'un questionnement et d'une tentative d'objectivation. Cette objectivation se fonde sur la confrontation des points de vue qu'ont différents acteurs sur une même histoire (les praticiens qui y ont travaillé ou l'ont suivie, certaines autres parties prenantes), sur un retour sur la littérature grise (comptes rendus de réunions, rapports d'activités, études, etc., voire échanges de mails) et idéalement sur des enquêtes spécifiques. Elle suppose le plus souvent l'appui d'un tiers qui joue un rôle de maïeutique et de questionnement, incitant les praticiens engagés dans la capitalisation à prendre du recul sur leurs interprétations spontanées, à approfondir l'analyse, à explorer d'autres pistes interprétatives[70]. Elle aboutit à des productions écrites mais qui pourraient aussi bien être audiovisuelles, permettant d'en socialiser les résultats au sein de l'organisation, et éventuellement d'une communauté élargie[71]. Ce n'est donc ni une auto-évaluation, même si elle intègre une dimension d'analyse et de bilan, ni un document de communication, même s'il est publié et illustre des façons de faire, des réussites au moins partielles.

Bien que formalisée de façon indépendante, et encore très peu théorisée[72], la capitalisation d'expérience, dans le domaine du développement, se raccorde aux analyses sur la réflexivité des praticiens et l'utilité des savoirs pratiques qu'ils développent (Schön, 1983). Elle possède une double proximité avec l'analyse des pratiques en travail social, d'une part (j'y reviens ci-dessous) et avec la littérature managériale sur « l'organisation apprenante » (Prax, 2000) et le « management des connaissances » d'autre part. Analysant les dynamiques d'innovation de l'industrie japonaise dans les années 1970, Ikujiro Nonaka et Hirotka Takeuchi (1995) mettent ainsi en avant l'importance de la « connaissance organisationnelle » (*organisational knowledge*), qu'ils définissent comme « la capacité des organisations à créer de nouvelles connaissances, à les diffuser en leur sein et à leur donner corps dans leurs produits, services et systèmes ». Dans un univers mouvant et concurrentiel, la capacité à innover, à améliorer les procédés en s'appuyant sur la connaissance pratique des acteurs de l'entreprise devient un enjeu d'efficacité et de compétitivité. Or, la mobilisation des expériences et des savoir-faire ne va pas de soi, car ils restent souvent tacites et individuels. Leur transformation en connais-

[69] Lavigne Delville, 1990.

[70] Ce tiers peut aussi être amené à modérer les débats ou à proposer des pistes d'objectivation lorsque le projet est controversé et les conflits d'interprétations vifs.

[71] Le fait de publier obligeant à plus de cohérence de l'analyse… au risque d'une euphémisation des problèmes.

[72] De Zutter, 1994 ; Fondation pour le Progrès de l'Homme, 2001 ; Villeval et Lavigne Delville, 2004 ; Robert et Ollitrault-Bernard, 2005.

sance explicite et partagée ne se fait pas spontanément : « Le fait que les praticiens "sachent ce qu'ils font" laisse toujours plus ou moins croire, à tort, que les savoirs à expliciter sont déjà disponibles : il n'y aurait finalement qu'à les "dire" ou les "faire dire" […]. Il s'agit d'une croyance partagée par les praticiens : ce n'est qu'à l'usage, lorsqu'il s'agit de "passer à l'acte", que ceux-ci commencent à mesurer à quel point des données déjà constituées dans l'expérience doivent être (re)construites pour devenir communicables » (Chartier, 2003 : 34). Les « organisations apprenantes » mettent ainsi en place des mécanismes spécifiques de formalisation et de socialisation de ces connaissances (Midler, 2004 (1998) ; Prax, 2000).

Au sein des ONG, bien que la concurrence pour les financements soit forte, l'enjeu n'est pas tant la maîtrise de savoir-faire ou de *process* assurant un avantage compétitif. Il réside plutôt dans la capacité à agir de façon réfléchie dans des univers complexes et doit pour cela pouvoir tirer collectivement les leçons des expériences. Cela exige de pouvoir prendre du recul sur ses présupposés et sur son action, de mieux comprendre ce qui s'est joué dans l'intervention. Cela requiert également de stabiliser des enseignements en termes de compréhension des acteurs et de leurs logiques, de conception des actions, de stratégies et méthodes opérationnelles. Avec une moindre intensité psychologique, la capitalisation d'expérience se rapproche de l'analyse des pratiques en éducation (Barbier, 2000 ; Blanchard-Laville et Fablet, 2003 ; Vermersch, 2004) ou en travail social. On y recourt fréquemment à des discussions collectives sur les cas rencontrés, accompagnées par des psychologues ou des sociologues. Ces démarches permettent de prendre du recul sur l'investissement affectif et de mieux gérer la difficulté de la relation à des personnes en difficulté, en socialisant les modes de réponse. Dans ce type de profession, et c'est aussi le cas dans le développement, le professionnalisme ne consiste pas à savoir appliquer de façon mécanique des savoirs standardisés. Il consiste au contraire à mobiliser de façon *ad hoc* des outils et des références dans des configurations complexes et toujours nouvelles, ce qui suppose une forte réflexivité, une interrogation permanente sur le sens[73]. À la maîtrise des savoirs techniques et des méthodes doit s'ajouter une « professionnalité[74] » qui correspond à la capacité à mobiliser de façon adéquate ces savoirs et ces méthodes dans des configurations toujours spécifiques, et qui dépend fortement de la capacité relationnelle des professionnels. Du fait du caractère fortement contextuel de l'intervention sociale, « le travail social est confronté à une difficulté majeure : sa difficulté à théoriser l'agir. Cette question est un enjeu non seulement de survie des professions du social, mais de maintien du sens même de la pratique. En fait, il faut apprendre à utiliser les savoirs théoriques, à les mobiliser à partir d'une situation ou d'un acte professionnel, et à mettre la pratique au cœur d'un travail de théorisation. Cette démarche exige des dispositifs de formalisation – groupes d'analyse des pratiques, rédaction de notes de synthèse, etc. –, qui existent fréquemment dans les lieux de formation et parfois dans les services et établissements » (Dubechot, 2005 : 194). Le secteur de la coopération internationale connait la même difficulté, mais n'a que rarement construit les lieux et les dispositifs permettant d'y répondre.

[73] Voir l'article de Jean Freyss (Freyss, 2004) pour une réflexion intéressante sur la différence entre la professionnalisation *des* ONG et la professionnalisation *dans* les ONG.

[74] Particulièrement utilisée en travail social, cette notion renvoie au fait que la compétence en actes ne se limite pas à la mobilisation de savoirs ou d'outils, mais inclut une capacité de mise en situation, un sens du contexte, une capacité relationnelle. Dans une tension entre référentiels et adaptation au contexte, c'est « l'ensemble des savoirs, des compétences et dispositions mobilisés par un individu dans l'exercice d'une activité professionnelle spécifique » (J.-M. Barbier et R. Wittorski, cités par Sorel, 2009: 86). Elle suppose un praticien « sujet de sa pratique professionnelle », au sens qu'il doit être capable d'articuler le savoir-faire (le métier), l'éthique professionnelle, la mission, le cadre institutionnel et la relation à l'usager (Ravon, 2009: 118).

2.1 Choix d'une politique de capitalisation d'expériences

Au Gret, la création de la Direction scientifique en 1999 a correspondu à une double volonté politique de renforcer la capacité d'apprentissage organisationnel interne – en particulier sur les dimensions sociologiques et institutionnelles de l'intervention de développement – et de contribuer, à partir de ces capitalisations, à faire évoluer les façons de voir et d'agir en coopération[75]. Partant d'une approche initiale très technique (les technologies appropriées), le Gret s'était confronté dans les années 1990 aux limites d'une telle approche et avait commencé, de façon assez hétérogène et peu formalisée, à expérimenter des démarches plus complexes, sans guère de références. La fin des années 1990 correspondait à une phase de croissance et de diversification vers les projets de terrain, à des premiers reculs critiques sur des échecs, à une crise d'identité interne due à ces transformations et à une dynamique interne, historiquement fondée sur une large autonomie des équipes, qui menaçait de se traduire en balkanisation. Les évolutions des problématiques au sein du monde des ONG mettaient en avant le partenariat, le renforcement des capacités et la durabilité des actions. Suite à l'ouvrage de Jean-Pierre Olivier de Sardan, les analyses d'anthropologie du développement commençaient à se diffuser et, à partir de ma position de chargé de programme dans l'équipe « développement rural », je m'en faisais le porte-parole au sein du Gret. Après m'avoir chargé en 1998 d'animer avec Jean-Louis Viélajus une réflexion sur le développement institutionnel, le directeur du Gret me proposa début 1999, à l'occasion d'une réorganisation de la direction, de créer la Direction scientifique.

Mettre l'accent sur les dimensions institutionnelles et organisationnelles de l'intervention de développement par un apport de sciences sociales – et non pas par l'importation des multiples méthodes de diagnostic organisationnel qui fleurissaient à l'époque – était pour nous une façon de contribuer à expliciter l'évolution des conceptions au sein du Gret. Nous envisagions de passer de l'innovation technique à une approche élargie de l'innovation technique, sociale et organisationnelle, et de stabiliser des références en la matière. C'était en même temps – sans qu'on en ait au départ clairement conscience – une façon de reconstruire l'identité de la structure en mettant l'accent sur ce qui constituait finalement son « cœur de métier » au-delà des spécialisations thématiques : un certain savoir-faire d'ingénierie sociale et institutionnelle, adossé à une compétence technique thématique et un souci d'ancrer les actions dans leur contexte local.

Les capitalisations d'expériences ont dès le départ été au cœur de ma politique à la Direction scientifique, tant parce qu'elles offraient aux praticiens l'opportunité de s'extraire quelque temps de l'activité opérationnelle pour réfléchir, que parce que la réflexivité est le meilleur point d'entrée pour faire évoluer les pratiques. De fait, j'avais expérimenté au GRDR le fait qu'une meilleure connaissance des dynamiques et du contexte d'intervention ne suffisait pas à modifier la culture professionnelle et les pratiques, faute de les mettre en débat. Inversement, mobiliser dès le départ des études anthropologiques externes sur les pratiques du Gret aurait risqué de susciter le rejet, du fait de la mise en évidence brutale d'échecs ou de contradictions[76]. Dès lors, dans une optique de changement sur le moyen terme, j'ai choisi, pour renforcer la réflexivité des praticiens et légitimer des questionnements nouveaux, une stratégie partant d'une prise de recul interne, et non de mobilisation d'études externes. J'ai ensuite progressivement introduit les évaluations et les études d'impact dans la politique de la Direction scientifique, dans une logique de « remontée de filière » de l'aval des actions (la réflexion *ex*

[75] Un troisième enjeu, plus prosaïque, visait à réorganiser de façon plus rigoureuse la gestion de la subvention de recherche accordée par le ministère de la Recherche, suite à un audit du Gret réalisé en 1996.

[76] Ce que d'autres ONG, comme Vétérinaires sans frontières, ont expérimenté au début des années 2000.

post) vers la mise en débat des cadres de pensée et des modes de conception des projets en amont, en passant par l'évaluation de ces derniers.

Il n'y a pas de démarche standard de capitalisation. On peut néanmoins identifier deux formes idéales typiques dans les différents chantiers accompagnés pendant cette décennie : dans le premier cas, une question est identifiée au siège par un intervenant ou son équipe, souvent à l'occasion du retour d'un expatrié. Elle est ensuite discutée avec la Direction scientifique pour en préciser la pertinence, l'intérêt et la faisabilité, et le cas échéant en retravailler les termes. Sous l'égide d'un petit groupe concerné par le sujet et/ou connaissant le projet, une ou deux personnes prennent en charge le dossier. Elles mobilisent l'information pour construire une analyse et une argumentation, en dialogue avec l'anthropologue qui questionne, propose des problématisations, oriente vers la littérature, jouant ainsi un rôle de maïeutique. Cette analyse est soumise à une double critique, celle de la recherche en sciences sociales (à travers la Direction scientifique[77]) et celle des pairs (du groupe de suivi ou à distance). Le processus aboutit normalement, après plusieurs allers-retours, à une analyse jugée suffisamment solide pour être publiée[78]. Il s'agit là de processus « siège » mobilisant essentiellement les intervenants du Gret. L'autre forme est un processus d'élaboration collective sur le terrain, mobilisant les équipes opérationnelles (nationaux et expatriés). Ce travail se fait avec l'appui d'un tiers jouant un rôle de maïeutique, mobilisant des enquêtes complémentaires et tenant la plume, le tout sous la direction conjointe du chargé de programme au siège et de la Direction scientifique[79].

Dans les deux cas, il s'agit de partir d'un enjeu méthodologique, d'un problème identifié par les praticiens que le projet permet de mettre en discussion. Il s'agit ensuite de construire le questionnement en faisant dialoguer praticiens et chercheurs en sciences sociales, et de mettre en œuvre un processus de relecture distanciée. À partir du récit détaillé du déroulement de l'action autour de cet enjeu, on tire des enseignements stratégiques ou méthodologiques de portée plus générale.

2.2 Exemple de déplacement des grilles d'interprétation sur un projet

Le degré de déplacement de regard permis par cette maïeutique dépend du « capitalisant » et du sujet. Un des exemples les plus frappants de déplacement de perspective rendu possible par un travail de capitalisation a été la capitalisation d'un projet de restructuration d'une fédération de mutuelles de micro-crédit aux Comores, au début des années 2000[80]. Il s'agissait d'apporter un appui technique à ces mutuelles en crise financière, liée à une rigueur insuffisante dans la gestion des crédits, pour leur permettre de se restructurer et de retrouver un équilibre financier. Faisant le constat de son incapacité à agir, l'équipe microfinance du Gret avait choisi de dénoncer le contrat. De retour au siège, l'expatrié s'est engagé dans une capitalisation. Pour lui et pour l'équipe, la mutuelle dirigée par des grands notables comoriens refusait de voir la gravité de la situation : les notables s'étaient octroyés des crédits de façon libérale et ne voulaient pas d'un redressement qui les aurait obligés à rembourser la somme due. Revenant ensemble sur l'histoire, et en particulier sur les conditions initiales de négociation de

[77] Et, depuis 2009, un comité de pilotage plus formalisé, comprenant au moins un chercheur.

[78] Certains chantiers échouent. D'autres aboutissent à des documents non publiés, soit parce qu'ils sont de qualité insuffisante, soit parce qu'ils sont controversés et/ou que leur diffusion pourrait avoir des effets induits négatifs.

[79] *Cf.* les deux chantiers animés par Laetitia Morlat (Morlat, 2007 ; 2010). Une variante, qui est malheureusement restée unique, est celle du projet Dialogs au Vietnam, où la capitalisation a été incluse comme une composante à part entière du projet et a abouti à un document d'analyse, des fiches méthodologiques et à un colloque à Hanoï (Lavigne Delville, Kuhn, Rosner *et al.*, 2006).

[80] De Sousa Santos, 2002.

l'appui et la façon dont avait été défini le cahier des charges de la jeune volontaire envoyée dans un premier temps, il apparaissait clairement qu'une bonne part de l'échec trouvait là son origine, quels qu'aient été les dysfonctionnements de la mutuelle : le projet avait été monté à la demande de l'AFD, dans le cadre d'une négociation plus large avec le bailleur sur la poursuite de l'appui à une autre mutuelle ; la demande venait elle-même de l'équipe de salariés de la fédération qui n'avait plus de financement suite au retrait du premier bailleur. Le projet d'appui avait été discuté avec cette équipe de techniciens mais sans le conseil d'administration de la fédération. Ce dernier était pourtant l'instance politique responsable et directement impliquée dans les dysfonctionnements et son adhésion au projet de restructuration était indispensable. L'équipe microfinance du Gret intervenait dans une vision strictement gestionnaire. Elle envoya une jeune volontaire, sans doute compétente en gestion mais qui n'était guère crédible du point de vue social face aux notables dirigeant les caisses locales, et qui imposait un redressement financier sans en comprendre les enjeux politiques. Suite à la démission de cette volontaire, un expatrié plus expérimenté avait été envoyé, qui s'était confronté aux mêmes blocages. L'interprétation initiale de l'équipe microfinance était que l'échec était dû aux limites du modèle mutualiste et au sevrage trop rapide de l'institution par le premier bailleur de fonds, qui avait laissé la mutuelle entre les mains des notables sans procédures de crédit et de recouvrement suffisamment solides. L'analyse finale ne tranchait pas sur la possibilité ou non de redresser cette mutuelle. En revanche, elle montrait clairement que le projet ne pouvait conduire qu'à l'échec, par les conditions dans lesquelles il avait été monté et par la façon de poser le problème en des termes uniquement gestionnaires, aboutissant à mettre en place des pressions au remboursement alors même qu'il n'y avait pas consensus sur la crise, son ampleur et ses causes.

Le texte issu de ce chantier n'a jamais été publié. La responsable de l'équipe microfinance a argué des enjeux institutionnels (ce projet avait été mené avec une autre ONG, le bailleur serait contre, etc.) pour bloquer une publication qui aurait mis au jour un échec assez cuisant. Le chantier n'a cependant pas été inutile, au sens où il a fait évoluer les représentations de l'équipe et a abouti à un autre produit[81], formulant un certain nombre de principes méthodologiques permettant d'aborder la question du redressement d'institutions de microfinance en crise. La publication de ce document méthodologique plus orienté vers le futur n'a évidemment posé aucun problème.

2.3 Réflexivité des praticiens et maïeutique socio-anthropologique

Toute intervention de développement est un processus complexe et ambigu, qui n'est que partiellement maîtrisé et met en jeu de nombreux acteurs hétérogènes. L'intervention repose nécessairement sur des postulats ou des paris plus ou moins discutables, dans lesquels cette complexité et la dimension de processus social sont souvent occultées dans une culture développementiste fondée sur des dogmes, des convictions ainsi qu'une large occultation des difficultés et échecs. La majorité des intervenants de développement est issue de formations techniques qui, loin d'inciter à prendre en compte les enjeux sociaux de l'intervention, poussent au contraire à les nier ou à les techniciser. Pour autant, tous les praticiens ne sont pas aveugles. Nombre d'entre eux essaient de travailler de façon sérieuse dans un champ de contraintes plus ou moins dures, ont de l'empathie pour les gens pour qui ils travaillent et cherchent à comprendre leur situation. Certains ont un sens sociologique particulièrement développé. L'enjeu n'est pas de transformer tous les intervenants de développement en socio-anthropologues, mais de leur permettre d'exercer leurs savoir-faire techniques et méthodologiques dans des contextes sociaux et politiques variés, c'est-à-dire en problématisant de façon plus large

[81] De Sousa Santos, 2005.

l'enjeu de leur pratique et en étant plus ouvert sur ses dimensions sociales, politiques et institutionnelles[82].

La politique de capitalisation d'expériences que j'ai contribué à construire au Gret, repose sur une volonté de « socio-anthropologiser » le regard de praticiens à partir d'exercices réflexifs sur leur pratique, accompagnés par un chercheur en sciences sociales. Une capitalisation n'est pas une recherche scientifique. Elle repose sur un questionnement issu de l'opérationnel et mobilise essentiellement la connaissance existante. Elle est mise en œuvre par des praticiens, normalement honnêtes et soucieux d'une prise de recul, mais qui ne sont ni chercheurs, ni socio-anthropologues. Une capitalisation part cependant d'un questionnement problématisé, dans des termes faisant sens d'un point de vue opérationnel et d'un point de vue de sciences sociales. Tout en étant marquée par le questionnement du noyau de praticiens concernés (et par ce fait même partiellement biaisée, dans sa définition de l'objet[83] comme dans la prise de distance), elle cherche à objectiver l'analyse en mobilisant la connaissance existante et en se confrontant aux lectures et interprétations des différents protagonistes comme à celle d'un ou de chercheurs. Elle aboutit à une analyse qui, à défaut d'être totalement démontrée, est rendue plausible et objectivée par ce double questionnement.

Le degré de prise de recul critique dépend du projet (plus ou moins critiquable et controversé), de la problématique choisie (elle-même plus ou moins controversée), des personnes qui la prennent en charge et de la politique de l'organisation. Le monde du développement tend à valoriser les « success stories » plus ou moins réelles, voire à fabriquer de fausses réussites, et occulte plus ou moins systématiquement les échecs. Dans ce contexte, reconnaître des réussites partielles ou des échecs ne va pas de soi, d'autant qu'au-delà de l'ONG et de ses membres, l'échec même partiel met nécessairement en jeu les autres parties prenantes. Dès lors, au-delà de leur capacité personnelle variable d'autocritique, les praticiens peuvent être réticents à la publication des résultats des capitalisations par peur de retombées négatives sur l'image de l'ONG ou sur les relations avec leurs bailleurs de fonds. L'intérêt des premières capitalisations et le fait qu'elles aient été bien reçues à l'extérieur ont progressivement réduit les réticences, sans toutefois les annuler. De fait, les praticiens préfèrent capitaliser sur des projets plutôt réussis (même si c'est pour analyser l'échec sur un volet, qui ne remet pas en cause l'ensemble) ou sur des crises ou échecs sur lesquels ils ont su rebondir et valoriser cette dynamique. Quelques capitalisations sur des échecs reconnus ont également pu être conduites, dès lors que l'interprétation de l'échec était controversée[84].

Au-delà de la capacité de recul critique, la tendance à neutraliser l'analyse dans un discours est un problème plus général des cultures professionnelles. Ainsi, dans le domaine de l'éducation, « la pente naturelle court toujours vers la "langue de bois", une écriture qui, se gardant de citer les lieux et les individus, se tient le plus loin possible d'une écriture journalistique (qui a fait quoi, où et quand ?). L'abstraction généralisante devient un procédé d'écriture qui gomme tout aspect anecdotique et reconstruit autrement la réalité, vidée de ses acteurs qui deviennent des entités impersonnelles. "Le recteur veut" devient "la volonté de la tutelle administrative" [...]. Une marque formelle de cette écriture est en effet la nominalisation, les

[82] Comme le disait Laborit il y a déjà longtemps dans « la nouvelle grille », il ne faut pas rêver à d'impossibles « poly-techniciens », mais former des « mono-techniciens poly-concepteurs », des professionnels maîtrisant leur domaine mais capables de situer leurs savoirs professionnels dans des cadres d'analyse prenant en compte la complexité (Laborit, 1974).

[83] Mais sur un même objet, on trouvera des problématiques scientifiques et des modes de démonstration et d'écriture très différents, et inégalement pertinents…

[84] *Cf.* le cas du projet « Alizés Électrique », en Mauritanie, et la controverse avec Sophie Caratini : Matthieussent, Carlier et Lavigne Delville, 2005 ; Caratini, 2005 ; Lavigne Delville, 2011a. Et l'analyse dans Lavigne Delville, 2011b.

emboîtements de compléments de noms (“la difficulté de restitution des propos des personnes interrogées ... ”), la forme passive, sans complément d'agent (“ce projet a malheureusement été conçu de façon trop rapide et a dû être abandonné”, on ne saura pas par qui). Les novices peuvent croire que ce jargon est une norme à imiter, que des raisons aussi obscures qu'impérieuses interdisent d'écrire “de deux choses, l'une” mais conseillent de “mettre en avant une double problématique”. Après tout, c'est peut-être ça le style “expert” ... » (Chartier, *op. cit* : 47-48).

Dans les capitalisations d’expériences du monde du développement, il faut d’autant plus lutter contre cette tendance, insister sur la description et le récit, faire la chasse aux formes passives au profit de la mise en scène d’acteurs de chair et d’os, que le registre littéraire du rapport d’activités de projet est lui-même trop souvent prisonnier de la langue de bois développementiste et très stérilisante. Ceci demande un apprentissage : comme le relève justement Chartier (*op. cit.* : 43), « la maîtrise de certaines pratiques d'écriture ne donne pas spontanément la maîtrise d'autres ». Inversement, apprendre à dire les choses autrement permet aussi de penser plus concrètement sa pratique et la façon de concevoir l’intervention de développement.

Dans ces processus, le rôle de l’anthropologue relève de la maïeutique : il contribue à la problématisation, en dialoguant avec les porteurs de capitalisations, en questionnant les postulats et les façons de poser les questions. Il oriente le « capitalisant » vers une sélection bibliographique aidant à construire son objet en prenant de la distance par rapport à ses grilles initiales. Il contribue à faire mûrir l’analyse en questionnant sur l’histoire, les faits, et en incitant à travers cela à élargir le questionnement et les grilles d’interprétation initiaux. Il pousse à la description et à la narration et contribue à l’interprétation et à la formalisation de l’analyse (sur le fond et sur la forme[85]). Très loin de la littérature grise développementiste, les produits de ces capitalisations relèvent d’un genre littéraire particulier dans lequel les praticiens produisent une analyse à travers les échanges et débats, en dialogue critique avec un chercheur qui leur laisse la responsabilité finale du contenu et de l’interprétation. Les différents chantiers de capitalisation contribuent à l’émergence d’une « théorie de la pratique » de l’intervention de développement : à travers de tels processus, « les praticiens commencent à revendiquer de construire les savoirs théorico-pratiques nécessaires à leur art, à leur métier. Ils veulent partir de leur expérience professionnelle, s'emparer des savoirs construits d'où ils viennent mais les réinterpréter. Non seulement les convoquer mais les réinterroger, les assembler dans les situations professionnelles concrètes dont ils cherchent la rationalité, l'intelligibilité, le sens[86] ».

Comme pour les suivis de processus (Mosse, Farrington et Rew, 1998[87]), mettre l’accent sur l’accompagnement de la réflexion des praticiens plutôt que sur des analyses externes tend à limiter le champ du questionnement et de la prise de distance à ce qui est pensable ou recevable à un moment donné par les praticiens, même si ce questionnement peut évoluer et s’ouvrir suite au dialogue critique et au questionnement de l’animateur de la capitalisation.

[85] Il est intéressant de noter que, alors que la description et le récit ne posaient en général guère de problèmes (une fois dépassé le problème du style d’écriture), les praticiens avaient en général plus de difficulté à formaliser la problématisation et les enseignements qui avaient été débattus et avec lesquels ils étaient en accord. Cela supposait une étape supplémentaire de distanciation et de maturation de la réflexion, que le calendrier de la capitalisation et les contraintes opérationnelles rendaient particulièrement difficile. J’ai ainsi souvent pris la plume, sur le dernier manuscrit et avec leur accord, pour rédiger moi-même ou reformuler l’introduction ou les conclusions des textes.

[86] Michel Duchamp dans *Forum* n°84 (Praxéologie en travail social), juin 1998, cité par Dubéchot, *op. cit.*, p. 174.

[87] Le suivi de processus consiste en une analyse socio-anthropologique des pratiques des agents et des perceptions locales de l’intervention, en cours de projet, pour alimenter la réflexion des équipes opérationnelles et les stratégies d’action. Il prend des modalités variables, depuis la mobilisation de chercheurs externes qui restituent leurs analyses, à l’accompagnement par un chercheur de la réflexion des équipes opérationnelles sur leurs pratiques et les difficultés qu’ils rencontrent (Mosse, 1998).

Cela peut être une limite au sens où certains questionnements peuvent être évacués. Cependant, ce choix est beaucoup plus efficace en termes d'évolution des modes de pensée des praticiens.

Les apprentissages individuels permis par l'investissement dans des capitalisations sont ensuite réinvestis dans des modalités variables en fonction de la personne et des nouveaux projets. Ils sont, également de façon différentielle, socialisés au niveau des équipes. C'est l'accumulation dans la durée de tels chantiers, faisant échos aux questions des praticiens et à l'évolution des problématiques et des questionnements dans le temps, qui permet de construire progressivement un ensemble de références, tout en faisant évoluer les questionnements collectifs et en renforçant l'intérêt collectif pour la réflexivité et les sciences sociales.

3. Prendre acte des contradictions de l'action publique dans un dialogue critique avec ses acteurs

Dans ce second ensemble de rôles, j'ai cherché à mobiliser le savoir des sciences sociales et à contribuer à leur intégration dans les cadres cognitifs ainsi que dans les pratiques des acteurs de l'action publique et des praticiens du développement. Si, comme le dit Jean-Pierre Olivier de Sardan (2004: 40), « les professionnels du développement […] ne savent pas comment faire le lien entre les analyses que nous produisons et leurs propres programmes d'intervention », c'est aussi parce que ces analyses portent trop souvent sur des questionnements et/ou des objets qui, tout pertinents qu'ils soient, sont trop éloignés de ceux sur lesquels les professionnels du développement raisonnent ou qu'ils savent prendre en charge. Si certains praticiens ou décideurs ont un sens sociologique très développé, d'autres, pour acquérir les outils nécessaires, entreprennent des études de sciences sociales. Néanmoins, on ne peut, du point de vue de l'action, demander à tous les praticiens de devenir anthropologues. Pour que ces derniers puissent s'emparer des analyses anthropologiques, il faut que les liens entre celles-ci et leurs cadres de réflexion et d'action soient suffisamment clairs, que les « chaînons cognitifs manquants » soient explicités (Lavigne Delville, 2007a) et que la reformulation des cadres d'analyse et des problématisations leur permette de trouver « de nouveaux points d'appui pour agir » (Muller, 1990: 44), plus pertinents ou moins porteurs d'effets pervers. Autant que sur des connaissances originales, l'apport de l'anthropologue porte d'abord sur la communication, sur la façon de mobiliser la connaissance anthropologique existante et les cadres conceptuels pertinents afin de faire évoluer les représentations des décideurs et des praticiens. De façon cohérente avec les postulats de l'anthropologie du développement, il s'agit essentiellement d'expliciter le développement comme processus social et socio-politique complexe, comme intervention dans des systèmes dynamiques et comme mobilisation de ressources diverses. Il s'agit également d'apporter des connaissances issues de l'état des savoirs ou d'enquêtes spécifiques sur les dynamiques sociales et politiques locales et sur les jeux d'acteurs à l'interface. Le fait de mobiliser des enquêtes de terrain sur les mêmes objets que ceux des praticiens demeure évidemment essentiel pour la pertinence des analyses et pour faciliter le dialogue avec les praticiens en parlant des mêmes réalités. Cela permet également de placer le débat sur le terrain des pratiques et des dynamiques effectives que les praticiens – et plus encore les concepteurs des projets et des politiques – veulent modifier alors même qu'ils en ont une connaissance variable et parfois très faible[88].

Dès lors qu'il ne choisit pas de limiter sa collaboration à la production et à la restitution de recherches, et qu'il souhaite rendre ses analyses plus audibles et appropriables par les acteurs concernés et/ou ceux de l'action publique, l'anthropologue doit accepter des compromis entre

[88] Olivier de Sardan, 2010.

ses propres analyses et ce qui peut être entendu et reçu dans une arène donnée, à un moment précis. Cette ambition limitée est une des sources de frustration et de déception pour de nombreux chercheurs.

De fait, l'intégration de questionnements et de connaissances anthropologiques dans l'action publique, en termes de politiques ou d'interventions, ne va pas de soi. Lorsqu'elle se fait, c'est inévitablement de façon partielle, déformée, de la même façon que tout processus d'innovation est fait d'un mélange variable d'adoption sélective, de réappropriation, de réinterprétation. Les expériences d'implication dans les politiques publiques sont souvent décevantes pour les chercheurs (Donnan et McFarlane, 1997 ; Grillo, 1985) qui doivent accepter des compromis sur les concepts ou les postulats méthodologiques, se confrontent au fait que « le discours dominant fonctionne en définissant les termes de référence et en interdisant ou en marginalisant les alternatives » (Shore et Wright, 1997: 18, citant Athorpe 1997), que les modes de décision relèvent plus d'arènes conflictuelles que du débat argumenté et fondé scientifiquement.

Mais, en même temps, toute la littérature sur les politiques publiques montre qu'il ne peut en être autrement et que les processus de changement se jouent dans ces jeux complexes, entre idées, intérêts et institutions (Palier et Surel, 2005, 2010). S'impliquer dans les politiques publiques suppose d'accepter que « faire de la recherche au service des politiques publiques implique nécessairement de simplifier le monde pour le rendre compréhensible, dans un sens plutôt positiviste » (Donnan et McFarlane, 1997).

De nombreux chercheurs académiques considèrent que leur rôle se limite à la production de connaissances scientifiques, publiées dans des revues académiques. Ils n'acceptent pas cette inévitable simplification dans la compréhension du monde et les non moins inévitables contradictions de l'action. De ce fait, ils ne peuvent pas alors, s'ils sont réalistes sociologiquement sur les processus de production et de circulation des savoirs, regretter que leurs travaux ne soient pas lus et utilisés par les décideurs politiques et les praticiens. D'autres, dans des contextes qui leur paraissent suffisamment ouverts et selon des modalités qui respectent leur déontologie, acceptent de s'impliquer dans l'action ou de travailler avec des acteurs de l'action publique. Dès lors qu'ils acceptent cette perspective, ils en restent à une posture et à des questionnements purement académiques, correspondant à leurs champs de recherche ou à l'actualité académique du moment.

Les problèmes d'action publique auxquels tentent de répondre les politiques et les interventions de développement sont nécessairement complexes, pluridisciplinaires, aux dimensions et aux enjeux multiples et imbriqués. Le praticien doit affronter cette complexité, avec plus ou moins de capacité à en aborder les différentes dimensions. Comme pour toute approche orientée sur les problèmes, le chercheur qui s'engage dans la recherche appliquée ou l'expertise doit accepter une certaine plasticité (Herreros, 2004), voire une forme d'« indiscipline », et construire les objets et les problématiques en fonction des problèmes, en dialogue avec les décideurs et les praticiens. Les problèmes d'action publique peuvent et doivent être problématisés de façon solide en termes de sciences sociales, mais ils ne recouvrent pas nécessairement les questionnements académiques. Pour construire au mieux un questionnement pertinent et intelligible sur l'objet qu'il traite, le socio-anthropologue – tout comme le praticien d'ailleurs – doit mobiliser de façon *ad hoc* une série de questionnements ou de grilles d'analyse variées qui ne sont pas toutes de son domaine de spécialité. En l'occurrence, il peut s'agir de socio-anthropologie du développement mais aussi de sociologie des organisations, d'analyse institutionnelle, de sociologie de l'action publique, de sociologie des mobilisations, etc. Il doit donc raisonner son investissement et le degré de compromis qu'il est prêt à accepter.

Expertises et accompagnements de capitalisations d'expériences sont deux modalités d'un dialogue critique et constructif, très différentes dans leurs logiques, leurs modes de mise en œuvre et leurs effets. L'expertise est, comme le souligne Dumoulin (2005: 304) « une forme parmi d'autres de recours aux savoirs académiques dans la fabrique de l'action publique ». C'est sans doute l'une des formes où l'influence peut sembler la plus directe, du fait de l'implication personnelle du chercheur ou du consultant dans les arènes dans lesquelles il cherche à contribuer activement en s'investissant dans la définition des cadrages conceptuels et des questionnements. En pratique, l'impact réel est très variable et souvent limité. Les expertises d'accompagnement, qui répondent à une demande et sont fondées sur un dialogue approfondi, peuvent incontestablement contribuer à faire évoluer les cadres cognitifs. Toutefois, la possibilité de mobiliser ces nouveaux cadres dans la pratique reste contrainte par la prédéfinition des problématiques et des questionnements dans les logiques de l'action. Elle est limitée par la capacité des praticiens à accepter des déplacements de problématiques qui sont aussi, en partie tout du moins, des remises en causes. Cette mobilisation est aussi, et souvent plus encore, contrainte par les logiques institutionnelles des bailleurs et des opérateurs, ainsi que par les contraintes de l'action (objectifs quantitatifs, clauses contractuelles et financières, calendrier, etc.) qui s'imposent aux praticiens et réduisent leur capacité à prendre du recul ou à innover. Le plus souvent, la place accordée aux anthropologues est, au mieux, celle d'un « auxiliaire » (Mathieu, 2010) qui n'a que peu de marges de manœuvre pour jouer son rôle d'intermédiaire (Reikat, 2009). Ces contraintes jouent également dans un contexte *a priori* plus favorable, comme le montre le cas de l'institution de microfinance Mahavotse (Lavigne Delville, 2012b).

Dans les expertises sur la conception ou la mise en œuvre des politiques qui touchent à des enjeux politiques forts, les marges de manœuvre sont souvent encore plus réduites par les logiques même de l'action publique et le jeu complexe entre idées, intérêts et institutions. On l'a déjà souligné, « élaborer une politique publique revient à construire une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir. C'est en référence à cette image cognitive que les acteurs vont organiser leur perception du système, confronter leurs solutions et définir leurs propositions d'action » (Muller, 1990 : 42). L'action publique repose sur de nécessaires simplifications, sur une opération de « décodage » du réel qui « diminue l'opacité du monde en définissant de nouveaux points d'appui pour agir », et de « recodage » à travers « un ensemble de normes prescriptives qui donnent sens à un programme politique » (*id* : 43-44). On est dans l'arène des arbitrages et conflits « où se négocient les compromis institutionnels d'un système politique » (Jobert, 1998: 135), plus que dans les forums du débat « où prédominent les débats et controverses autour du sens des politiques ». Les experts n'ont aucun pouvoir de décision. Ils ne peuvent que mobiliser une force d'argumentation et de conviction et proposer des cadres conceptuels et des cadrages des problèmes d'action publique dont ils pensent qu'ils sont de bons compromis susceptibles de fédérer suffisamment d'acteurs concernés. Leurs apports en termes de connaissances ou de construction de cadrages et d'argumentaires, de même que leurs propositions pratiques, n'ont pas de poids par eux-mêmes. Ils n'ont d'influence qu'à travers la façon dont leurs commanditaires et les autres groupes d'acteurs s'en saisissent ou non, qu'à travers les ressources intellectuelles et cognitives et les effets de légitimation qu'ils offrent aux différents réseaux de politiques publiques en compétition. Ceux-ci vont ou non les mobiliser dans leurs luttes et leurs recherches d'alliances, et pour cela en faire une lecture et

une adoption sélective[89] en fonction d'un jeu complexe entre idées, intérêts et sentiers de dépendance institutionnelle.

À cause de la distance entre les problématisations politiques et les analyses anthropologiques, même lorsqu'il s'implique au-delà de sa commande, l'anthropologue intervenant dans une expertise peut espérer ouvrir quelques espaces ou déplacer un peu les problématiques, mais certainement pas renverser les logiques à l'œuvre. Il ne le pourra d'autant moins s'il intervient de façon ponctuelle, sans avoir été mobilisé par un réseau d'acteurs ayant besoin de ses analyses pour concurrencer d'autres réseaux, et dont il se fera le relais. Il ne peut échapper aux logiques structurelles de l'action publique, qui imposent des généralisations et des simplifications (plus ou moins grossières) allant à l'encontre de sa volonté de prendre en charge et de rendre compte de la complexité. Il peut choisir de tenter de peser sur elles, en proposant de nouveaux cadrages et de nouvelles problématisations, mais en pleine connaissance des limites. L'influence des anthropologues experts est donc conditionnée par la structure des arènes dans lesquelles ils interviennent et des rapports de force au sein de ces dernières. Ils ne peuvent prétendre influer que s'ils s'inscrivent dans la durée dans des réseaux de politiques publiques dominants ou tentent de contribuer à en fédérer de nouveaux. Pour cela, ils prennent en compte les contraintes de l'action publique ainsi que les enjeux des opérations de décodage/recodage de la réalité et assument, jusqu'à un certain point, les ambiguïtés et les simplifications.

Dans le cas des capitalisations d'expériences, les configurations d'acteurs sont tout autres. L'anthropologue n'est pas au cœur d'une arène aux forts enjeux politiques et idéologiques, mais dans un dialogue avec des praticiens ouverts à la réflexivité, bien qu'à des degrés divers. Lorsqu'il est partie prenante de l'institution, il entretient des relations durables, personnelles et amicales avec eux. Cela ne signifie pas qu'une capitalisation n'a pas d'enjeux. Elle réveille ou suscite des controverses entre parties prenantes du projet, qui ont pu ou peuvent être conflictuelles. Elle peut aboutir à mettre en avant des erreurs et des échecs, que les praticiens sont plus ou moins prêts à assumer et à rendre publics. Il y a donc aussi négociations et rapports de force, mais à un tout autre niveau. L'investissement des praticiens dans des capitalisations, qui leur demandent des efforts significatifs en temps, en énergie et en écriture, favorise l'incorporation des enseignements tirés de la pratique. De façon finalement assez logique, c'est avec des praticiens suffisamment ancrés dans leurs terrains d'action, ayant de l'empathie pour les acteurs avec qui ils travaillent et ouverts à la réflexivité, que la socialisation des savoirs socio-anthropologiques est la plus aisée. Sur la durée, à travers une succession de chantiers de capitalisations et d'animations scientifiques, elle peut influer de façon significative sur la culture d'une institution. Bien sûr, l'intégration de ces déplacements de perspectives (le degré de « socio-anthropologisation ») sera variable selon les individus, et la possibilité de mobiliser ces savoirs dans la pratique professionnelle restera contrainte par les logiques institutionnelles et contractuelles. Son impact sur les pratiques effectives sera donc variable en fonction des individus et des projets. Il sera d'autant plus fort que l'institution prendra en charge un travail d'élaboration méthodologique, donnant à la fois des repères pratiques pour concevoir et mettre en œuvre des projets s'appuyant sur ces apprentissages, et pour élaborer des argumentaires dans le but de négocier, avec leurs partenaires et bailleurs de fonds, les évolutions des cadres institutionnels de l'action[90].

[89] L'appropriation des propositions d'innovations en termes de cadrage ou d'instruments d'action publique rejoignant ainsi les processus d'appropriation d'innovations techniques par les paysans, par adoption sélective et réinterprétation. (*cf.* sur ces dernières, Olivier de Sardan, 1995 ; Chauveau, Cormier Salem et Mollard, 1999).

[90] Ce qu'a commencé à faire le Gret, sur l'évaluation, le suivi-évaluation, l'identification de projets, etc.

Sur les deux registres de l'expertise et de la capitalisation d'expériences, on retrouve finalement, de façon logique, les analyses cognitives de l'action publique[91] qui mettent l'accent sur le rôle des idées, les effets de cadrages, les façons de décoder le réel et de le recoder pour agir. L'évolution des idées et des cadres cognitifs est une condition nécessaire, mais non suffisante, du changement des pratiques. C'est le levier sur lequel l'anthropologue – qui n'est pas praticien, chef de projet ou *policy-maker* – peut espérer avoir de l'influence. Mais surtout, l'évolution des représentations est souvent un préalable à la remise en cause de logiques institutionnelles, des routines d'action ou des modes de relations aux autres acteurs[92]. L'incorporation des problématiques et des résultats de sciences sociales permet aux praticiens de s'appuyer sur des cadrages plus pertinents, de mieux formuler leurs conceptions et analyses des problèmes, et de mieux cerner le sens ainsi que les enjeux de leur pratique. Elle leur permet de mieux identifier les déterminations qu'ils subissent et d'être mieux armés pour les contrer, de mieux argumenter dans les forums et les arènes dont ils sont partie prenante pour tenter de conquérir des espaces de jeu dans la mécanique bureaucratique de l'aide. Enfin, elle leur permet de s'interroger davantage sur leurs propres conceptions et évidences, dans une logique de réflexivité accrue. Ces problématiques et résultats de sciences sociales constituent des ressources – et non pas des solutions miracles – dont l'utilité dépend de la façon dont les acteurs s'en saisissent et des capacités de ces derniers à utiliser, et si possible étendre, les marges de manœuvre dont ils disposent.

[91] Cefaï, 1996 ; Muller, 2000 ; Sabatier et Schlager, 2000 ; Surel, 2000.
[92] Albaladejo et Casabianca, 1995 ; Darré, 1997.

Bibliographie

Albaladejo C. et Casabianca F., 1995, « Une condition préalable à la participation : modifier les représentations des savoirs d'agriculteurs », *Les Cahiers de la Recherche Développement*, vol. 41, pp. 44-57.

Arditi C., 2004, « Des paysans plus professionnels que les développeurs ? L'exemple du coton au Tchad (1930-2002) », *Revue Tiers Monde*, pp. 841-865. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_1293-8882_2004_num_45_180_5531.

Barbier J.-M., 2000, « L'analyse des pratiques : questions conceptuelles », *in* Blanchard-Laville C. et Fablet D., eds., *L'analyse des pratiques professionnelles,* Paris, L'Harmattan.

Baré J.-F., 1995, « La question des applications de l'anthropologie en France », *in* Baré J.-F., ed., *Les applications de l'anthropologie : un essai de réflexion collective depuis la France*, Paris, Karthala, pp. 9-23.

Barrau E. et Frenoux C., 2010, *Services d'eau potable dans les pays du Sud : promouvoir et accompagner l'innovation institutionnelle – Enseignements issus d'expériences au Cambodge et en Haïti*, Coopérer aujourd'hui n° 68, Nogent-sur-Marne, Gret, 62 p.

Bergeret P., 2002, *Paysans, État et marchés au Vietnam : dix ans de coopération agricole dans le bassin du fleuve Rouge*, Paris, Gret/Karthala.

Blanchard-Laville C. et Fablet D., eds., 2003, *Écrire les pratiques professionnelles : dispositifs d'analyse de pratiques et écriture*, Paris, L'Harmattan.

Bourdieu P., Chamboredon J.-C. et Passeron J.-C., 1983 (1968), *Le métier de sociologue : préalables épistémologiques*, Textes de sciences sociales, Berlin/New York/Paris, Mouton.

Caratini S., 2005, « Le projet "Alizés-Électrique" ou les paradoxes du rapport de développement », *Autrepart*, n° 35, pp. 73-95.

Cefaï D., 1996, « La construction des problèmes publics : définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol. 14, n° 75, pp. 43-66. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reso_0751-7971_1996_num_14_75_3684.

Chartier A.-M., 2003, « Écrire les pratiques professionnelles : réticences et résistances des praticiens », *in* Blanchard-Laville C. et Fablet D., eds., *Écrire les pratiques professionnelles : dispostifs d'analyse de pratiques et écriture*, Paris, L'Harmattan, pp. 17-56.

Chauveau J.-P., 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire », *Politique africaine*, n° 78, pp. 94-125.

Chauveau J.-P., 2002, « La loi ivoirienne de 1998 sur le domaine foncier rural et l'agriculture de plantation villageoise : une mise en perspective historique et sociologique », *Land Reform and Cooperatives*, n° 2002/1, pp. 63-78.

Chauveau J.-P., 2003, « Les plans fonciers ruraux, conditions de pertinence des systèmes d'identification et d'enregistrement des droits », *in* Lavigne Delville P., Ouedraogo H., Toulmin C., *et al.*, eds., *Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux : actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et développeurs,* Ouagadougou/Paris/Londres, GRAF/Gret/IIED, pp. 35-48.

Chauveau J.-P., 2006, « How does an institution evolve? Land, politics, intrahouseholds relations and the institution of the tutorat between autochthons and migrant farmers in the Gban region (Côte d'Ivoire) », *in* Kuba R. et Lentz C., eds., *Land and the politics of belonging in West Africa*, Leiden, Brill Academic Publishers, pp. 213-240.

Chauveau J.-P., Cormier Salem M.-C. et Mollard E., eds., 1999, *L'innovation en agriculture : questions de méthodes et terrains d'observation*, Paris, IRD.

Colin J.-P., 2003, *Figures du métayage : étude comparée de contrats agraires au Mexique*, Paris, IRD.

Colin J.-P., 2004, « Le marché du faire-valoir indirect dans un contexte africain : éléments d'analyse », *Économie rurale*, vol. 282, n° 1, pp. 19-39.

Colin J.-P., 2005a, « Le développement d'un marché foncier ? Une perspective ivoirienne », *Afrique contemporaine*, vol. 213, n° 1, pp. 179-196. http://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2005-1-page-179.htm.

Colin J.-P., 2005b, « Some rationales for sharecropping: empirical evidence from Mexico », *Human Organization*, vol. 64, n° 1, pp. 28-39.

Colin J.-P., 2008, « Disentangling Intra-Kinship Property Rights in Land: A Contribution of Economic Ethnography to Land Economics in Africa », *Journal of Institutional Economics*, vol. 4, n° 2, pp. 231-254.

Comby J., 1998, « La gestation de la propriété », *in* Lavigne Delville P., ed., *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala/Coopération française, pp. 692-707.

Comité technique « Foncier et développement », 2009, *Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud : livre blanc des acteurs français de la Coopération*, Paris, AFD/ministère des Affaires étrangères et européennes.

Crousse B., Le Bris E. et Le Roy E., 1986, *Espaces disputés en Afrique noire : pratiques foncières locales*, Paris, Karthala.

Crozier M. et Friedberg E., 1977, *L'acteur et le système*, Points, Paris, Seuil.

Cubrilo M. et Goislard C., 1998, *Bibliographie et lexique du foncier en Afrique noire*, Paris, Karthala.

Darré J.-P., 1997, « Une condition de la recherche-action : la coopération sur la problématique et son évolution », *in* Albaladejo C. et Casabianca F., eds., *La recherche-action : ambitions, pratiques, débats*, Montpellier, Inra, pp. 177-182.

Donnan H. et McFarlane G., 1997, « Anthropology and policy research: The views from Northern Ireland », *in* Shore C. et Wright S., eds., *Anthropology of Policy*, London, Routledge, pp. 261-281.

Dorner V., Lavigne Delville P. et Barrau E., 2006, *Mais pourquoi les bénéficiaires ne paient-ils qu'une partie de leur contribution financière ? Pauvreté, confiance et règles du jeu dans un projet de développement social urbain à Brazzaville (Congo-Brazzaville)*, Coopérer aujourd'hui n° 49, Paris, Gret, 57 p.

Dubechot P., 2005, *La sociologie au service du travail social*, Alternatives sociales, Paris, La Découverte.

Dumoulin L., 2005, « Présentation. Des modes de socialisation des savoirs académiques », *Droit et société*, vol. 60, n° 2, pp. 295-307. http://www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2005-2-page-295.htm.

Edja H., Le Meur P.-Y. et Lavigne Delville P., 2003, *Les enquêtes socio-foncières dans la perspective de la future loi foncière rurale au Bénin : schéma d'actions pour la mise en œuvre de la nouvelle politique foncière rurale en République du Bénin – Second rapport d'étape*, Gret/PGTRN/AFD/GTZ, 111 p.

Elwert G. et Bierschenk T., 1988, « Development Aid as an Intervention in Dynamics Systems », *Sociologia Ruralis*, vol. 28, n° 2/3, pp. 99. http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=sih&AN=10098813&site=ehost-live.

Ferguson J., 1990, *The Anti-Politics Machine: « Development », Depoliticization and Bureaucratic Power in Lesotho*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

Fontenelle J.-P., 2001a, Atlas of the Bac Hung Hai Polder (Vietnam), Paris/Hanoi, Gret/VASI.

Fontenelle J.-P., 2001b, *Vietnam Red River Delta irrigation management: incomplete recognition of local institutional innovations*, Coopérer aujourd'hui n° 27, Paris, Gret, 37 p.

Fontenelle J.-P., 2004, *Dynamiques agraires, irrigation et institutions dans le delta du fleuve Rouge (Viêt-nam) : une analyse multi-scalaire de la gestion agricole de l'eau*, Thèse de doctorat en sciences agronomiques et ingénierie biologique, université catholique de Louvain.

Fontenelle J.-P. et Tessier O., 1997, « L'appropriation paysanne de l'hydraulique agricole du delta du fleuve Rouge : processus et limites », *Autrepart*, vol. 3, pp. 25-43.

Fourmaux F., 2007, « Chercheure hors-statut, mais ethnologue : réflexion sur une activité professionnelle », *Journal des anthropologues* [En ligne], vol. 108-109. http://jda.revues.org/1000, mis en ligne le 17 novembre 2010, consulté le 01 avril 2011.

Freyss J., 2004, « La solidarité internationale, une profession ? Ambivalence et ambiguïtés de la professionnalisation », *Revue Tiers Monde*, vol. 45, n° 180, pp. 735-772. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_1293-8882_2004_num_45_180_5527.

Garel G., 2003, *Le management de projet*, Repères, Paris, La Découverte.

Grillo R., 1985, « Applied Anthropology in the 1980s: Retrospect and Prospect », *in* Grillo R. et Rew A., eds., *Social Anthropology and Development Policy*, London, Tavistock, pp. 1-36.

Herreros G., 2004, « Sociologie d'intervention : sociologie plastique, Métis et métissage », *Gérer et comprendre*, vol. 75, pp. 81-92.

Hobart M., ed., 1993, *An Anthropological Critique of Development: the Growth of Ignorance.*, London, EIOS/Routledge.

Hounkpodoté R.M., 2000, « L'opération pilote du plan foncier rural au Bénin : acquis et perspectives », *in* Lavigne Delville P., Toulmin C. et Samba T., eds., *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest : dynamiques foncières et interventions publiques*, Paris/Saint-Louis du Sénégal, Karthala/URED, pp. 225-238.

Hubert B., 2005, « L'interdisciplinarité sciences sociales/sciences de la nature dans les recherches sur problème », *in* Lorino P. et Teulier R., eds., *Entre connaissance et organisation : l'activité collective*, Paris, La Découverte, pp. 133-155.

Jacob J.-P., 2000, « Connaissance et développement en Afrique », *in* Jacob J.-P., ed., *Sciences sociales et coopération en Afrique : les rendez-vous manqués*, Paris/Genève, PUF/IUED, pp. 11-30.

Jacob J.-P., 2006, « Dimensions intra-familiales et inter-générationnelles de la question foncière », *in* Chauveau J.-P., Colin J.-P., Jacob J.-P., *et al.*, eds., *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest : résultats du projet de recherche CLAIMS*, Londres, IIED, pp. 30-41.

Jobert B., 1998, « La régulation politique : le point de vue d'un politiste », *in* Commaille J. et Jobert B., eds., *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, pp. 119-143.

Laborit H., 1974, *La nouvelle grille*, Paris, Robert Laffont.

Lascoumes P., 2002, « L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix », *Revue française d'administration publique*, vol. 103, n° 3, pp. 369-377. http://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2002-3-page-369.htm.

Lascoumes P. et Le Galès P., 2005, « Introduction : L'action publique saisie par ses instruments », *in* Lascoumes P. et Le Galès P., eds., *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 11-44.

Lascoumes P. et Le Galès P., 2007, *Sociologie de l'action publique*, Coll. 128, Paris, Armand Colin.

Lavigne Delville P., 1989, *Méthodologie d'enquêtes économiques légères d'unités de production*, Aubervilliers, GRDR, 56 p.

Lavigne Delville P., 1990, « Du technicisme à l'accompagnement de dynamiques sociales : la "capitalisation" du GRDR », *Journal des anthropologues*, n° 42, pp. 55-65.

Lavigne Delville P., 1998a, *Foncier rural, ressources renouvelables et développement en Afrique*, Rapports d'étude, Paris, ministère des Affaires étrangères - DGCID, 131 p.

Lavigne Delville P. ed., 1998b, *Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, ministère de la Coopération/Karthala.

Lavigne Delville P., 2006, « Conditions pour une gestion décentralisée des ressources naturelles : entre "community failures", "market failures" et "state failures", construire de nouveaux "communs" », *in* Bertrand A., Karsenty A. et Montagne R., eds., *L'État et la gestion locale durable des forêts en Afrique francophone et à Madagascar*, Montpellier/Paris, Cirad/L'Harmattan, pp. 143-162.

Lavigne Delville P., 2007a, « À la recherche du chaînon manquant : construire des articulations entre recherche en sciences sociales et pratique du développement », *in* Bierschenk T., Blundo G., Jaffré Y., *et al.*, eds., *Une anthropologie entre rigueur et engagement : essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Leiden/Paris, APAD/Karthala, pp. 127-150.

Lavigne Delville P., 2007b, *Prendre au sérieux les pratiques des développeurs : une étape nécessaire de l'analyse critique des interventions des ONG ?*, Coopérer aujourd'hui n° 53, Paris, Gret, 30 p.

Lavigne Delville P., 2008, *À la recherche du chaînon manquant : construire des articulations entre recherche en sciences sociales et pratique du développement*, Coopérer aujourd'hui n° 59, Nogent-sur-Marne, Gret, 22 p.

Lavigne Delville P., 2010a, « Competing conceptions of Customary Land Rights Registration (Rural Land Maps PFRs in Benin): methodological, policy and polity issues », *Annual conference on land policy and land administration, April 26 and 27 2010*, Washington DC, World Bank, 20 p.

Lavigne Delville P., 2010b, « La réforme foncière rurale au Bénin : émergence et mise en question d'une politique instituante dans un pays sous régime d'aide », *Revue française de science politique*, vol. 60, n° 3, pp. 467-491. http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2010-3-page-467.htm.

Lavigne Delville P., 2010c, « Registering and Administering Customary Land Rights: Can We Deal with Complexity? », *in* Deininger K., ed., *Innovations in Land Rights Recognition, Administration and Governance*, Washington DC, World Bank/Global Land Tool Network/International Federation of Surveyors, pp. 28-42.

Lavigne Delville P., 2011a, « Pour une anthropologie symétrique entre "développeurs" et "développés"», *Cahiers d'études africaines*, vol. 202-203, n° 2-3, pp. 491-509. http://www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2011-2-page-491.htm.

Lavigne Delville P., 2011b, *Vers une socio-anthropologie des interventions de développement comme action publique*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université Lyon II, 210 p.

Lavigne Delville P., 2012a, « Affronter l'incertitude ? Les projets de développement à contre-courant de la "révolution du management de projet"», *Revue Tiers Monde*, vol. 2012/3, n° 211, pp. 153-168.

Lavigne Delville P., 2012b, *L'anthropologie a-t-elle été utile à l'institution de microfinance Mahavotse ? Mobilisation de sciences sociales et conduite de projet au Sud de Madagascar : un art du possible*, Coopérer aujourd'hui n° 76, Nogent-sur-Marne, Gret, 44 p.

Lavigne Delville P., 2015, « Temps des politiques, temps des projets : confusion des temporalités et contradictions institutionnelles dans la réforme foncière au Bénin (2005-2015) », *in* Valette E., Baron C., Enten F., *et al.*, eds., *Une action publique éclatée ?*, Nogent-sur-Marne, Gret/Lereps, pp. 55-57.

Lavigne Delville P., 2016, « L'évaluation experte des projets de développement : entre instrumentalisation et production d'une analyse partagée », *in* Ridde V., Kouanda S. et Kobiané J.-F., eds., *Pratiques et méthodes d'évaluation en Afrique,* Paris, L'Harmattan, pp. 111-146.

Lavigne Delville P., Bernard R., Déguénon L.A., *et al.*, 2003, *Schéma d'actions pour la mise en œuvre de la nouvelle politique foncière rurale en République du Bénin, rapport final. Volume I, Schéma d'actions*, Paris/Cotonou, Gret/PGTRN/AFD/GTZ, 137 p.

Lavigne Delville P., Bouju J. et Le Roy E., 2000, *Prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'aménagement : stratégies foncières et bas-fonds au Sahel*, Études et travaux, Paris, Gret.

Lavigne Delville P. et Camphuis N., 1998, *Aménager les bas-fonds dans les pays du Sahel, guide d'appui à la maîtrise locale*, Paris, Gret/Coopération française/CTA.

Lavigne Delville P., Kuhn R., Rosner P.-M., *et al.*, 2006, *Organisations locales et services de proximité : l'expérience du projet Dialogs en appui au développement économique et social de zones rurales du Nord-Vietnam*, Hanoï/Paris, Consortium Dialogs/Gret.

Lavigne Delville P., Toulmin C., Colin J.-P., *et al.*, 2001, *L'accès à la terre par les procédures de délégation foncière (Afrique de l'Ouest rurale) : modalités, dynamiques et enjeux*, rapport final de la recherche « Droits délégués d'accès à la terre et aux ressources », Paris/Londres, Gret/IRD/IIED, 207 p.

Lavigne Delville P., Toulmin C., Colin J.-P., *et al.*, eds., 2002, *Negotiating Access to Land in West Africa: A Synthesis of Findings from Research on Derived Rights to Land, final report*, London/Paris/Montpellier, IIED/Gret/IRD.

Lavigne Delville P., Toulmin C. et Traore S., eds., 2000, *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest, interventions publiques et dynamiques locales*, Paris/Saint-Louis du Sénégal, Karthala/URED.

Le Bris E., Le Roy E. et Mathieu P., 1991, *L'appropriation de la terre en Afrique noire : manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*, Paris, Karthala/Aprefa.

Le Meur P.-Y., 2008, « Communautés imaginées et politique des ressources naturelles », *in* Méral P., Castellanet C. et Lapeyre R., eds., *La gestion concertée des ressources naturelles : l'épreuve du temps*, Paris, Gret/Karthala, pp. 289-301.

Le Roy E., Karsenty A. et Bertrand A., 1996, *La sécurisation foncière en Afrique : pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala.

Leservoisier O., 2005, « Introduction : L'anthropologie réflexive comme exigence épistémologique et méthodologique », *in* Leservoisier O., ed., *Terrains ethno-graphiques et hiérarchies sociales*, Paris, Karthala, pp. 5-32.

Lewis D., 2009, « Anthropology, Development and the "Perpetual Present": Knowledge, Power and Practice », *in* Hagberg S. et Widmark C., eds., *The Ethnographic Practice and Public Aid: Methods and meanings in development cooperation*, Uppsala Studies in Cultural Anthropology n° 45, Uppsala Universitet , pp. 53-71.

Li T. M., 2007, *The Will To Improve: Governmentality, Development, and the Practice of Politics*, Durham, Duke University Press.

Li T. M., 2011, « Rendering Society Technical: Government through Community and the Ethnographic Turn at the World Bank in Indonesia », *in* Mosse D., ed., *Adventures in Aidland: The Anthropology of Professionals in International Development*, London, Berghahn, pp. 57-79.

Mahé J.-P., 2008, *Construire un service public d'eau potable avec les entrepreneurs locaux*, Études et travaux, Nogent-sur-Marne, Gret.

Mansion A., à paraître, « Un réseau hybride pour éclairer les politiques de coopération (France) : ethnographier de l'intérieur un "objet institutionnel non identifié", *in* Fresia M. et Lavigne Delville P., eds., *Ethnographier l'aide et ses institutions*, Paris, APAD/Karthala.

Massardier G., 2003, *Politique et action publique*, Coll. U, Paris, Armand Colin, 302 p.

Mathieu M., 2010, *L'« auxiliaire » : une approche empirique du rôle de l'anthropologue dans des projets de coopération au développement*, Conférence « Engager l'anthropologie pour le développement et le changement social : pratiques, discours et éthique », 2012, Ouagadougou, APAD, 28 p.

Matthieussent S., Carlier R. et Lavigne Delville P., 2005, *Un projet d'électrification rurale en Mauritanie (1995-2000) : Alizés Électrique, histoire et enjeux d'une tentative de construction d'un service durable*, Études et travaux en ligne n° 6, Paris, Gret, 133 p.

Midler C., 2004, *L'auto qui n'existait pas : management de projets et transformation de l'entreprise*, Paris, Dunod.

Morlat L., 2007, *La capitalisation de l'équipe « Appui aux activités communautaires » du programme Twize : contribution des outils de l'anthropologie à l'émergence d'un métier du développement*, Mémoire de master professionnel « Anthropologue et métiers du développement durable », université de Provence, Aix-Marseille 1.

Morlat L., 2010, *Accompagner l'analyse d'une intervention par ses praticiens : un rôle pour une anthropologie du développement appliquée ? Les exemples des projets Twize et ZAC*, Conférence « Engager l'anthropologie pour le développement et le changement social : pratiques, discours et éthique », 2012, Ouagadougou, APAD, 12 p.

Mosse D., 1998, « Process documentation research and process monitoring », *in* Mosse D., Farrington J. et Rew A., eds., *Development as process: concepts and methods for working with complexity*, London, ODI/Routledge.

Mosse D., 2005, *Cultivating Development: An Ethnography of Aid Policy and Practice*, London, Pluto Press.

Mosse D., Farrington J. et Rew A., 1998, *Development as process: concepts and methods for working with complexity*, London, ODI/Routledge.

Muller P., 1990, *Les politiques publiques*, Que sais-je ?, Paris, Presses universitaires de France.

Muller P., 2000, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 2, pp. 189-208.

Nonaka I. et Takeuchi H., 1995, *The knowledge creating company: how Japanese companies create the dynamics of innovation*, Oxford University Press.

Olivier de Sardan J.-P., 1995, *Anthropologie et développement : essai en anthropologie du changement social*, Paris, APAD/Karthala.

Olivier de Sardan J.-P., 2004, « Le chaînon manquant », *Courrier de la Planète*, n° 74, pp. 36-40.

Olivier de Sardan J.-P., 2008, *La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socioanthropologique*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 268 p.

Olivier de Sardan J.-P., 2010, « Anthropologie médicale et socio-anthropologie des actions publiques », *Anthropologie et santé* [En ligne], vol. 1, mis en ligne le 29 octobre 2010, consulté le 2003 décembre 2010.
http://anthropologiesante.revues.org/86.

Palier B. et Surel Y., 2005, « Les "trois i" et l'analyse de l'État en action », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, pp. 7-32.
http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2005-1-page-7.htm.

Palier B. et Surel Y., 2010, « L'explication du changement dans l'analyse des politiques publiques : identification, causes et mécanismes », *in* Palier B. et Surel Y., eds., *Quand les politiques changent : temporalités et niveaux de l'action publique*, Paris, L'Harmattan, pp. 11-52.

Platteau J.-P., 1988, « Une analyse des théories évolutionnistes des droits sur la terre », *in* Lavigne Delville P., ed., *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala/Coopération française, pp. 123-130.

Platteau J.-P., 1998, « Droits fonciers, enregistrement des terres et accès au crédit », *in* Lavigne Delville P., ed., *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala/Coopération française, pp. 293-201.

Prax J.-Y., 2000, *Le guide du knowledge management*, Paris, Dunod.

Ravon B., 2009, « L'extension de l'analyse de la pratique au risque de la professionnalité », *Empan*, vol. 75, n° 3, pp. 116-121.
http://www.cairn.info/revue-empan-2009-3-page-116.htm.

Raynaut C., 1997, « Transformation des rapports sociaux et dynamique d'usage des ressources : naissance de la question foncière », *in* Raynaut C., ed., *Sahels, diversité et dynamiques des relations sociétés-nature*, Paris, Karthala, pp. 285-313.

Reikat A., 2009, *Le jeu des rôles ou pourquoi « l'intermédiaire professionnel » ne peut pas jouer son rôle : l'expérience d'une anthropologue dans un organisme de coopération*, Conférence « Engager l'anthropologie pour le développement et le changement social : pratiques, discours et éthique », 2012, Ouagadougou, APAD, 6 p.

Répussard C., 2007, *Insertion institutionnelle et intervention technique : le cas du programme Alizés Sénégal*, Études et travaux en ligne n° 9, Paris, Gret, 85 p.

Répussard C., 2008, *À la recherche d'une légitimité politique dans la gestion villageoise du service de l'eau ? Comités de gestion, configurations politiques et fonctionnement des services d'eau potable au Nord-Sénégal*, Coopérer aujourd'hui n° 63, Nogent-sur-Marne, Gret, 62 p.

Robert C., 2008, « Expertise et action publique », *in* Borraz O. et Guiraudon V., eds., *Politiques publiques, T. 1, La France dans la gouvernance européenne*, Presses de Sciences Po, pp. 309-335.

Robert S. et Ollitrault-Bernard A., 2005, *Le capital mémoire : identifier, analyser, valoriser l'expérience dans les institutions*, Paris, Éd. Charles Léopold Mayer.

Sabatier P. et Schlager E., 2000, « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 2, pp. 209-234.

Saint-Martin D., 2004, « Expertise », *in* Boussaguet L., Jacquot S. et Ravinet P., eds., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 209-217.

Schön D.A., 1983, *The Reflexive Practitionner: How Professionals Think in Action*, New York, Basic Bools.

Shore C. et Wright S., eds., 1997, *Anthropology of policy: Critical perspectives on governance and power*, London, Routledge/European Association of Social Anthropologists.

Sorel M., 2009, « Quand il s'agit de caractériser les référents théoriques en travail social : retour sur une étude... », *Empan*, vol. 75, n° 3, pp. 80-87. http://www.cairn.info/revue-empan-2009-3-page-80.htm.

Sousa Santos F. de, 2002, *Chronique d'un échec annoncé… La tentative infructueuse de redressement d'un réseau mutualiste comorien*, Paris, Gret, 46 p.

Sousa Santos F. de, 2005, *S'engager auprès d'une institution de microfinance en crise : entre audace et prudence, premiers repères méthodologiques*, Coopérer aujourd'hui n° 42, Paris, Gret, 28 p.

Surel Y., 2000, « The role of cognitive and normative frames in policy-making », *Journal of European Public Policy*, vol. 7, n° 4, pp. DOI : 495-512, 10.1080/13501760050165334 http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=poh&AN=4050790&site=ehost-live.

Théry I., 2005, « Expertises de service, de consensus, d'engagement : essai de typologie de la mission d'expertise en sciences sociales », *Droit et société*, vol. 60, n° 2, pp. 311-327. http://www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2005-2-page-311.htm.

Toulmin C., Lavigne Delville P. et Traore S., eds., 2002, *The Dynamics of Resource Tenure in West Africa*, London/Oxford/Portsmouth, IIED/James Currey/Heineman.

Vermersch P., 2004, « L'aide à l'explicitation et retour réflexif », *Éducation permanente*, vol. 160, pp. 71-80.

Vidal L., 2009, *Faire de l'anthropologie : santé, science et développement*, Terrains anthropologiques, Paris, La Découverte.

Villeval P. et Lavigne Delville P., 2004, *Capitalisation d'expériences, expériences de capitalisation : comment passer de la volonté à l'action ?*, Traverses n° 15, Lyon/Paris, Handicap International/Gret/Groupe Initiatives, 46 p.

Zutter P. de, 1994, *Des histoires, des savoirs et des hommes : l'expérience est un capital*, Paris, Éd. Charles Léopold Mayer.

L'auteur :

Philippe Lavigne Delville est anthropologue, directeur de recherches à l'IRD (UMR Gred : Gouvernance, risques, environnement, développement). Il a été directeur scientifique du Gret de 1999 à 2008.

Référence bibliographique :

Socio-anthropologue dans une organisation non gouvernementale. Réflexions autour d'une pratique au sein du Gret, Nogent-sur- Marne, Gret, 2016, Coopérer aujourd'hui n° 78, 52 p.

Coopérer aujourd'hui

est disponible sur le site du Gret : www.gret.org

Le monde change, les façons de travailler en coopération aussi. Au Sud comme au Nord, effervescence associative, libéralisation économique et décentralisations administratives renouvellent le paysage institutionnel. Les revendications légitimes des citoyens à plus de prises sur leurs conditions de vie amènent à inventer des articulations originales entre démocratie participative et démocratie élective. Pour rompre les logiques d'exclusion, pour assurer un accès équitable aux services et aux opportunités économiques, de nouvelles articulations entre État, marché et société civile sont à créer, et à consolider institutionnellement et juridiquement. La légitimité d'actions de solidarité internationale est d'y contribuer, aux côtés des acteurs locaux engagés dans de telles démarches. Mais le système d'aide favorise trop souvent des modes, des problématiques imposées, des solutions toutes faites. Coopérer aujourd'hui implique de travailler en phase avec les dynamiques sociales, politiques et institutionnelles locales, avec une exigence accrue en termes de qualité et d'efficacité à long terme.

L'ambition de cette collection est de contribuer au renouvellement conceptuel et méthodologique de l'intervention de développement et de la coopération internationale. Principalement issue des actions et des travaux menés au Gret, elle accueille volontiers des textes externes. Elle accueille aussi bien des textes de capitalisation issus d'expériences de terrain que des travaux méthodologiques sur les outils du développement international.

La collection « Coopérer aujourd'hui » est animée par la Cellule d'animation scientifique du Gret et dirigée par François Enten.

➤ **Derniers titres parus**

n° 73. « (Re)construire des États développeurs. De la théorie à la pratique » (Verena Fritz et Alina Rocha Menocal, Gret/Direction scientifique, mai 2011, 55 pages).

n° 74. « Recyclage des déchets et développement durable. L'émergence d'une filière sociale de collecte et de traitement de déchets peut-elle contribuer au développement durable dans les villes du Sud ? » (Alicia Tsitsikalis, Gret/Direction scientifique, octobre 2011, 72 pages).

n° 75. « Intervenir dans une région 'à l'écart du développement'. L'action du Gret dans l'Androy au sud de Madagascar » (Laetitia Morlat, Christian Castellanet, Gret/Direction scientifique, mars 2012, 75 pages).

n° 76. « L'anthropologie a-t-elle été utile à l'institution de microfinance Mahavotse ? Mobilisation de sciences sociales et conduite de projet au Sud de Madagascar : un art du possible » (Philippe Lavigne Delville, Gret/Direction scientifique, mai 2012, 43 pages).

n° 77. « Apprécier l'impact en cours de projet. Retour sur une méthode expérimentale au Cambodge » (Olivier Renard [Iram] et Christian Castellanet [Gret], Gret/Cellule d'animation scientifique, juin 2015, 36 pages).

ISSN 1962-8447
ISBN 978-2-86844-309-0



Campus du Jardin tropical
45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France.
Tél. : 33 (0)1 70 91 92 00. Fax : 33 (0)1 70 91 92 01.
gret@gret.org - http://www.gret.org

GRET